


Lanaudière pour la solidarité et l'inclusion sociale



**Plan d'action régional pour
la solidarité et l'inclusion sociale
2011-2015**

**Version
du 10 janvier 2012**

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
La rédaction du plan d'action régional	1
Avant-propos	2
1. Lanaudière, un portrait rapide	6
1.1 La démographie	6
1.2 La persévérance scolaire	7
1.3 Le logement	9
1.4 La sécurité alimentaire	11
1.5 Le revenu	13
1.6 Le marché du travail	16
1.7 Bref portrait des concertations régionales	17
1.8 La concertation locale	21
2. Les consultations lanaudoises et leurs résultats	22
2.1 Trois orientations pour le PARSIS	22
2.2 Les principes opérationnels issus des consultations	23
3. Les publics cibles	24
3.1 Les familles	24
3.2 Les familles monoparentales	24
3.3 Les enfants	26
3.4 Les jeunes	26
3.5 Les personnes seules	27
3.6 Les aînés dans Lanaudière	28
3.7 La population immigrante	28
3.8 La population ayant une identité autochtone dans Lanaudière	29

3.9 Les personnes handicapées	30
3.10 Les prestataires de l'aide financière de dernier recours	31
4. Énoncé de vision, orientation, axes et stratégies.....	33
5. Répartition des ressources et cadre de gestion	36
6. L'Alliance lanauoise pour la Solidarité dans Lanaudière – Partie intégrante du PARSIS	47

Annexes

Annexe 1 Les incontournables identifiés lors des consultations	52
Annexe 2 Des concertations locales actives.....	55
Annexe 3 L'Approche différenciée selon les sexes.....	66
Annexe 4 Projection du Mécanisme Alliance en 2015.....	67
Annexe 5 Le processus de priorisation dans les milieux - un mandat d'accompagnement confié à la TPDSL.....	68
Annexe 6 Détails du budget proposé (tableau Excel joint)	73

Tableaux

Tableau 1 Répartition de la population par MRC et pourcentage dans la région 2010	6
Tableau 2 Taux de diplomation lanauois après sept ans, entre juin 2006 et juin 2008, pour les élèves du secondaire.....	8
Tableau 3 Coup d'œil sur le logement communautaire dans Lanaudière	10
Tableau 4 Personnes vivant sous le seuil de faible revenu (SFR) après impôt, MRC, Lanaudière et le Québec, 2006	14
Tableau 5 Population et familles sous le seuil de faible revenu avant et après impôt, Lanaudière et le Québec 2006.....	15
Tableau 6 Personnes occupées selon le sexe, région Lanaudière en 2008.....	16
Tableau 7 Proportion des familles monoparentales, MRC, région Lanaudière et ensemble du Québec 2006	25
Tableau 8 Projection de répartition annuelle incluant la démarche de mobilisation et concertation.....	43
Tableau 9 Projection d'affectation des ressources CRÉ	43
Tableau 10 Projection régionale FQIS région/local	44
Tableau 11 Paramètres de répartition par territoire de MRC PARSIS Lanaudière.....	44
Tableau 12 Données utilisées pour la répartition du PARSIS Lanaudière (cette projection explique les bases du scénario de répartition retenu.....	45

Tableau 13 Répartition annuelle par territoire de MRC du PARSIS 2011-2015	45
Tableau 14 Budget PARSIS	74

Présentation

C'est avec fierté que nous vous présentons le plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale. Ce plan est le fruit d'un travail de collaboration entre plusieurs partenaires ayant accepté de se joindre à la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière pour définir les actions à valoriser dans le plan d'action. Il présente la contribution de la région à la mise en œuvre du PAGSIS 2010-2015 qui constitue la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

La rédaction du plan d'action régional

Les collaborations

La direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Direction régionale d'Emploi Québec, l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (Direction de santé publique et d'évaluation) la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière, la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, les comités locaux pour le développement social des MRC de d'Autray, MRC de Matawinie, MRC de Joliette, la Corporation de développement communautaire de la MRC l'Assomption, la Table Pauvreté de la MRC Les Moulins, Vision Montcalm, Engagement jeunesse Lanaudière, le Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière, le Centre d'amitié Autochtone de Lanaudière, la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière TAPIL, ainsi que les organisations qui nous ont contactés pour nous conseiller dans le cadre de la rédaction de ce premier plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Coordination du contenu et de la démarche

Bernard Bohmert, conseiller en développement régional, responsable Solidarité et inclusion sociale, CRÉ Lanaudière.

Soutien technique

Monik Breault, secrétariat, CRÉ Lanaudière

Collaborations à la rédaction

Chantal Lalonde, TPDSL, (Logement) Isabelle Levasseur, Engagement Jeunesse (Les jeunes) Roger Pedneault, Direction de la planification, recherche Emploi Québec Lanaudière, (Le marché du travail) Sabine Roblain, TPDSL (Sécurité alimentaire) Denise Robitaille GALOP (Logement). Louise Lemire, DSPE ASSS L Revenu

Remerciements

Nous remercions la Direction régionale d'Emploi Québec de Lanaudière pour la mise à disposition des ressources et des informations, ainsi que l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière pour l'ensemble des informations rendues disponibles dans Syla (SYstème Lanaudois d'Information et d'Analyse).

Avant-propos

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 (PAGSIS)

Depuis 2002, s'appuyant sur la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur le premier plan d'action (2004 à 2010) qui a structuré l'action des dernières années, le gouvernement du Québec souhaite donner une nouvelle impulsion à la démarche collective de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en unissant et en coordonnant mieux les actions pour la solidarité et l'inclusion sociale. Annoncé en juin 2010 et placé sous la coordination du MESS, le PAGSIS met à la disposition des régions, des ressources importantes pour favoriser le rapprochement avec les instances régionales et locales, l'identification d'actions porteuses et des priorités au niveau local et régional. Reconnaisant l'importance de l'action bénévole mais aussi la détermination des personnes à améliorer la qualité de vie de leurs familles, le gouvernement souhaite donner les outils aux organisations qui travaillent aussi au maintien de la dignité même en situation de pauvreté.

La stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté comprend le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) qui représente 115 millions de dollars sur 5 ans, et comprend 3 niveaux d'intervention : régional, national et autochtone. Il a été institué afin d'agir comme catalyseur et levier pour favoriser l'émergence de stratégies locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La région Lanaudière s'est vu doter en juin 2011 d'un fonds pour 2010-2015 de 4 345 623 dollars.

Dans ce Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale qui mobilise provincialement près de 7 milliards de dollars sur 5 ans, le gouvernement choisit de donner à son approche un nouvel élan qui se traduit à travers les quatre orientations suivantes :

- revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux;
- valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes;
- soutenir le revenu des personnes défavorisées;
- améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu.

Le PAGSIS comprend 70 mesures qui tiennent compte de l'aspect multidimensionnel de la pauvreté et touchent l'assistance sociale, l'accès à l'emploi, la santé et les services sociaux, le logement social, la prévention de la pauvreté par l'éducation mais aussi les mesures fiscales pour les ménages à faible revenu, l'appui aux organisations communautaires, le soutien aux initiatives autochtones, s'engageant concrètement à faire la différence.

Le PARSIS, Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale dans Lanaudière 2011-2015

Dans le cadre de la première année du PAGESIS, la CRÉ Lanaudière, s'est vu confier par le gouvernement du Québec, le mandat de proposer, avec la collaboration de partenaires régionaux un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) afin de favoriser et soutenir des initiatives régionales et locales de lutte contre la pauvreté. Soutenu par le Fonds québécois d'initiatives sociales, (FQIS) ce mandat a été rendu possible grâce à un protocole formulé entre la CRÉ et le SACAIS¹.

Le processus d'élaboration du PARSIS dans Lanaudière

Au cours de l'été 2010-2011, la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière a lancé un processus visant à proposer à terme, un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale. Dans les faits, il s'agira du deuxième exercice d'identification lanaudois des priorités pour la lutte contre la pauvreté, le premier ayant été réalisé dans le cadre du plan d'action 2004-2007. Afin de s'assurer les meilleures bases possibles pour l'élaboration du plan, la CRÉ Lanaudière a procédé à un exercice visant à évaluer la situation régionale actuelle. Dans cette optique, il a été convenu par les partenaires régionaux regroupés autour de la CRÉ Lanaudière :

- de solliciter des partenaires régionaux pour appuyer le cheminement de la démarche;
- d'organiser une consultation multisectorielle dans chacune des MRC;
- de tracer des portraits sommaires de chacune des MRC sur quelques facteurs déterminants de la pauvreté avec la collaboration d'Emploi Québec Lanaudière et de la DSPE/ASSS de Lanaudière;
- de proposer les thèmes généraux qui pourraient baliser le développement du futur plan d'action;
- de rencontrer les acteurs sur une base élargie dans les 6 MRC de la région afin d'échanger sur les enjeux régionaux et locaux et élaborer les incontournables;
- de classer les faits saillants de l'ensemble de ces rencontres afin d'en tirer des éléments communs permettant la définition des priorités pour l'ensemble de la région.

La concertation régionale et locale touchant les sphères de la solidarité et de l'inclusion sociale est bien ancrée, et ce, depuis de nombreuses décennies. Ses principaux atouts résident dans une connaissance approfondie de la région et de ses forces vives, la capacité intersectorielle, la détermination des secteurs, l'ouverture aux changements et un désir commun d'agir de concert pour la population lanaudoise. Les acteurs rencontrés ont majoritairement indiqué que le PARSIS devrait servir les milieux et non « pas à faire des études déjà réalisées ou des portraits liés à une meilleure compréhension des effets de la pauvreté », recommandant de fait, une priorisation des initiatives locales.

¹ Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Pour réaliser cette première étape de description de la région, la CRÉ Lanaudière a mis à profit l'ensemble des données cueillies, autant auprès des acteurs institutionnels que des organisations communautaires. Généralement largement documentés par les acteurs sectoriels, les mini-portraits proposés reposent principalement sur une analyse documentaire des données disponibles de source publique ou recueillies auprès de différents secteurs. Les secteurs ont été sollicités afin de préciser et bonifier ces portraits présentés qui ne représentent qu'une vision partielle. Ces portraits sont des outils de travail et donnent une idée de la situation régionale récente et n'ont pas de prétention scientifique.

Le comité de pilotage et le comité opérationnel

À partir de septembre 2010, la CRÉ Lanaudière a mis de l'avant une concertation de travail, le comité de pilotage, pour appuyer la réalisation des activités qu'elle allait mener au cours de l'année 2010-2011. Le comité de pilotage, une fois en place, a, dans les mois suivants, proposé le comité opérationnel pour mener à bien les stratégies assises au cours de l'automne 2010. Il accompagnera la démarche jusqu'à la conclusion du plan d'action régional en 2015.

Le Comité de pilotage (initié en septembre 2010)

	Nom	Prénom	Organisation	Mandat du Comité
Comité de pilotage	Raynault	Guy	Direction CRÉ	Le comité de pilotage accompagne la démarche dans l'établissement d'un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale. Il reçoit les recommandations faites par le comité opérationnel Phase 1 : 2010-2011 Élaboration d'un portrait des concertations régionales Réalisation d'une consultation régionale Réunion des partenaires de la région en vue de l'Alliance Définition des grandes orientations du plan d'action régional Mise en place d'un comité opérationnel d'appui Élaboration d'un plan d'action régional
	Laprise	Ghislain	Direction Emploi Québec	
	Ouellet	Jean	Direction MAMROT	
	Trépanier	Jean-Pierre	Direction DSPE ASSS L	
	Lalonde	Chantal	Direction TPDSL	
	Lafontaine	Francine	Présidence TROCL	
	Valiquette	Hugo	Direction TROCL	
	Bohmert	Bernard	Conseil CRÉ Lanaudière	

Le comité opérationnel (initié en janvier 2011)

	Nom	Prénom	Organisation	Mandat du Comité
Comité technique opérationnel	Pedneault	Roger	Emploi Québec	Soutenir le comité de pilotage dans la réalisation de son mandat.
	Lalonde	Chantal	TPDSL	
	Goursaud de Merlis	Albane	CRÉ Lanaudière (ponctuel)	Pour alimenter ses réflexions, le comité opérationnel pourrait s'associer des ressources complémentaires.
	Bohmert	Bernard	CRÉ Lanaudière	
	Lafontaine	Pierre	CRE Lanaudière (Ponctuel)	
			Aucun mandat décisionnel n'est dévolu à ce comité.	

1. Lanaudière, un portrait rapide

La région Lanaudière se distingue par une grande diversité tant aux plans géographique, démographique, économique, social ainsi que culturel. Elle est composée de 59 municipalités regroupées dans 6 municipalités régionales de comté (MRC) de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, Les Moulins, de Matawinie et de Montcalm. Elle compte aussi la communauté autochtone Atikamekw de Manawan, au nord de la Matawinie, ainsi que 13 territoires non organisés².

Avec une superficie de 12 313 km² pour 464 467 habitants en 2010³ c'est en milieu urbain, dans les MRC de L'Assomption et Les Moulins que se concentre près de la moitié de la population de Lanaudière sur le territoire de la région métropolitaine de recensement. Notons que le tiers de la population vit en milieu rural essentiellement dans le nord de la région.

1.1. La démographie

Selon l'ISQ, Lanaudière représente 5,8 % de la population du Québec en 2010. Elle affiche l'une des plus fortes croissances démographiques au Québec. Elle est nettement marquée dans les MRC Les Moulins, Matawinie et Montcalm faisant de Lanaudière la 5^e région administrative la plus peuplée, avec une croissance attendue selon l'ISQ de 37,9% de 2006 à 2031, comparativement à 15,8 % pour l'ensemble du Québec.

Ce succès semble attribuable, selon Emploi Québec, au dynamisme économique de la région mais aussi à l'attraction exercée notamment par les MRC situées dans la RMR de Montréal auprès des autres régions et de la métropole. Bien que la population lanaudoise soit légèrement plus jeune que la population de l'ensemble du Québec, cette situation ne s'applique pas de façon uniforme à l'ensemble des territoires de MRC. En effet, les MRC de Joliette, L'Assomption et Matawinie présentent un âge moyen au-dessus de la moyenne régionale et au-dessus de la moyenne de l'ensemble du Québec.

Tableau 1 Répartition de la population par MRC et pourcentage dans la région, 2010

D'Autray	L'Assomption	Joliette	Matawinie	Montcalm	Les Moulins	Lanaudière	Québec
41 688	117 642	61 967	51 905	46 393	144 872	464 467	7 907 375
8,9 %	25,3 %	13,3 %	11,1 %	9,9 %	31,1 %	100 %	5,8 %

Source : ISQ 2010 Profil de la région

² MAMROT, répertoire des municipalités 2009

³ Institut de la statistique du Québec 2010

1.2 La persévérance scolaire⁴

La région Lanaudière a vu s'améliorer très nettement les résultats en matière de persévérance scolaire. En effet, le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS)⁵ annonçait que, dans Lanaudière le taux de décrochage passait de 32,8 % en 2007-2008 à 26,1% en 2008-2009, après avoir tout de même connu une constante évolution au cours de la dernière décennie. Rappelons qu'en 1999, il était de 28,5%. Le décrochage scolaire, selon la définition du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, fait référence au fait d'abandonner un parcours scolaire minimal attendu. De façon générale, il s'agit du diplôme d'études secondaires (DES) ou du diplôme d'études professionnelles (DEP), quoique l'on tende de plus en plus à reconnaître d'autres modes de certification pour les élèves les plus faibles. Les décrocheurs potentiels sont les élèves qui risquent d'abandonner leurs études et ce sont eux que l'on veut rejoindre par les interventions en persévérance scolaire. Ils représentaient dans Lanaudière près de 1350 élèves par année⁶ (2004-2007).

Le Comité régional pour la valorisation de l'éducation dans Lanaudière (CREVALE) rappelle les écarts qui distinguent les MRC en matière de décrochage scolaire. En 2004-2007, les plus importants taux de décrochage de la région sont dans les MRC de Montcalm et Matawinie (40 % et 44 %). Les MRC de L'Assomption⁷ (18 %) et celle Les Moulins (23 %) ont, quant à elles, les pourcentages les moins élevés de la région. Viennent ensuite les MRC de Joliette (30 %) et de d'Autray (33 %). L'un des défis de la scolarisation demeure la lutte contre le décrochage scolaire qui touche les deux sexes, connaissant une progression chez les femmes plus élevée dans Lanaudière qu'au Québec.

Le taux de diplomation, quant à lui, réfère à l'obtention d'un diplôme à la suite d'une période donnée dans une institution scolaire. Dans la région Lanaudière, le taux de diplomation est pour la période 2006-2008, de 67,0% comparativement à 70,5% pour l'ensemble du Québec. Des données actuelles, dans la région Lanaudière, il ressort⁸ que les écarts sont très marqués selon les MRC. Les plus faibles taux de diplomation sont dans les MRC de Montcalm, de Matawinie et de d'Autray. De manière générale, il y a un déclin du taux de diplomation tant chez les hommes que les femmes. Il est à souligner que dans Lanaudière, les femmes sont plus scolarisées que les hommes mais le sont moins que dans l'ensemble du Québec. Elles sont également plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme universitaire⁹.

⁴ Les personnes intéressées à consulter les données sur le décrochage scolaire et la diplomation au secondaire des municipalités lanaudoises peuvent le faire en se rendant sur les sites Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (SYLIA) www.agencelanaudivere.qc.ca et du CREVALE www.crevale.org

⁵ MELS, Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi l'ensemble des sortants du secondaire, Direction régionale LLL, 2010)

⁶ Le décrochage scolaire et la diplomation au secondaire, nouvelle mise à jour des données. Service de surveillance, recherche et évaluation DSPE Avril 2009

⁷ Le décrochage scolaire et la diplomation au secondaire, nouvelle mise à jour des données. Service de surveillance, recherche et évaluation DSPE Avril 2009

⁸SYLIA, Le décrochage scolaire et la diplomation au secondaire dans Lanaudière : nouvelle mise à jour des données Service de surveillance, recherche et d'évaluation, DSPE, 2009

⁹ Où en sommes-nous dans Lanaudière, Conseil du statut de la Femme, 2010 p.11

Tableau 2 Taux de diplomation lanauchois après sept ans, pour les élèves du secondaire entre juin 2006 et juin 2008,^{10*} :

Lanaudière	67,0%
MRC de D'Autray	61,8%
MRC Joliette	66,8%
MRC Matawinie	58,4%
MRC Montcalm	55,1%
MRC L'Assomption	73,7%
MRC Les Moulins	68,9%
Ensemble du Québec	70,5%

Source : SYstème lanauchois d'information et d'analyse (SYLIA), Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière, avril 2009.

Par ailleurs, selon Emploi Québec¹¹, le niveau de scolarité de la population de Lanaudière tend à se relever avec les années. Entre 2001 et 2006, le nombre de personnes ne détenant aucun certificat, diplôme ou grade a diminué de près de 10 % tandis que le nombre de diplômés de tous les niveaux augmentait. Le nombre de diplômés a particulièrement augmenté dans les niveaux supérieurs au diplôme d'études secondaires.

La situation liée au décrochage scolaire suggère de multiples stratégies dans l'ensemble de « l'appareil » éducatif. Ces stratégies ouvrent de nouveaux partenariats qui favorisent des approches intersectorielles dans Lanaudière pour permettre l'atteinte de résultats plus positifs en matière d'intégration sociale et professionnelle et de qualification. Le CREVALE est l'instance régionale de concertation en matière de persévérance scolaire. En collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux, il vise à accroître la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des Lanaudois, jeunes et adultes. Le plan d'action du CREVALE s'intègre dans la stratégie nationale pour la persévérance scolaire incluse dans le Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec paru en mars 2009.

¹⁰ *Signifie que l'on accorde jusqu'à sept années pour réussir à obtenir un diplôme de secondaire. Source : (SYLIA), service de recherche et d'évaluation, DSPE, Lanaudière, 2009

¹¹ Emploi Québec Marché du travail de la région Lanaudière 2009

1.3 Le logement

Avoir un domicile adéquat répondant à ses besoins est un élément essentiel à la participation sociale des personnes et contribue à leur santé. Le domicile est un point d'ancrage qui permet de développer son réseau social et de s'intégrer par différentes sphères notamment celles de l'éducation, du travail et des loisirs. Les ménages à faible revenu, les familles monoparentales et les personnes vivant seules étant plus affectés par la précarité, leur logement requiert plus souvent des réparations majeures¹².

Selon la Société d'habitation du Québec, le taux de propriété de la région est supérieur à celui du Québec (74,8 % contre 58,0 %) et la maison individuelle est de loin le principal type de logement possédé. Quant aux ménages locataires, ils habitent pour les deux tiers dans des immeubles collectifs de moins de cinq étages. Les logements sont généralement plus grands et plus récents que la moyenne québécoise. Ceci explique probablement pourquoi, sur les 169 695 logements privés (loués ou possédés occupés) de Lanaudière, on compte moins de logements qui nécessitent des réparations majeures, soit 6,3% dans Lanaudière contre 7,7% au Québec. Les 10 700 logements nécessitant des réparations majeures sont surtout concentrés dans les MRC de Montcalm, Matawinie et de D'Autray¹³.

La hausse importante de la démographie joue un rôle important sur les possibilités de se trouver un logement accessible, salubre, abordable et adapté pour les locataires lanaudois. En effet, le taux d'inoccupation¹⁴ pour tous les types de logements dans la région est très bas. En 2009, selon la Société canadienne d'hypothèque et de logements, il est inexistant pour le territoire de Lachenaie, La Plaine, Mascouche et Terrebonne. À Joliette, il est légèrement plus élevé et atteint 2,6 % et seulement 1 % pour le territoire couvert par Charlemagne, L'Assomption, Repentigny, L'Épiphanie, Saint-Sulpice et Lavaltrie¹⁵. De plus, les logements adaptés sont quasi inexistants dans les MRC de Matawinie et de Montcalm tandis que dans les MRC de L'Assomption et Les Moulins, ces logements, destinés aux ménages où vivent des personnes en perte d'autonomie, lorsqu'on en trouve, sont très onéreux.

L'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière nous rappelle qu'une pénurie de logements locatifs contribue à l'augmentation des coûts de loyer et, par conséquent, à une croissance de la proportion de ménages qui consacrent 30 % ou plus de leurs revenus aux coûts d'habitation. Notons que les personnes consacrant plus de 30 % et plus de leurs revenus au logement sont dans une situation de grande précarité. Les coûts du logement représentent généralement la plus grande part du budget d'une famille et ses variations subites ont des conséquences sur les ressources disponibles pour se nourrir et se vêtir. Dans Lanaudière,

¹² SYLIA, DSPE, Service de surveillance, recherche et évaluation, Logements privés nécessitant des réparations, 2009

¹³ SYLIA, DSPE, Service de surveillance, recherche et évaluation, Logements nécessitant des réparations majeures, 2008.

¹⁴ Selon de nombreux spécialistes, une pénurie de logements est avérée lorsque le taux d'inoccupation est inférieur à 3 %, Société canadienne d'hypothèque et de logement, Rapport sur le marché locatif – Faits saillants, Québec, Printemps 2009.

comme au Québec, on compte 35,5% de ménages locataires qui consacrent 30 % ou plus¹⁶ de leurs revenus pour se loger. C'est l'équivalent de 14 105 ménages pour la région.

C'est pour pallier à ces loyers trop chers que le logement social et communautaire se développe. Comptant actuellement 1 832 unités de HLM¹⁷ dont les délais d'attente sont en moyenne de 23 mois, Lanaudière compte aussi un peu plus de 915 unités d'habitation communautaire, principalement dévolues aux personnes âgées.

Tableau 3 Coup d'œil sur le logement communautaire dans Lanaudière¹⁸

Lanaudière	RLS du Sud	RLS Nord
Nombre de ménages ¹⁹	89 584	80 568
Faible revenu après impôt (ménages) ²⁰	17 880	16 735
Revenu moins de 20 000 \$/personne	62 450 dont 40 550 femmes	69 095 dont 41 655 femmes
Nombre de ménages privés locataires	18 790	21 610
Taux d'effort des locataires (+50 %)	2 595	3 695
Taux d'effort locataires (30 à 50 %)	3 470	4 335
Unités de logements communautaires Coop	84	252
Unités de logements OBNL	562	392
Unités d'HLM/LAQ ou ACL	30	8

Source : Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière

L'un des constats des différentes études réalisées autour du logement communautaire est que la région manque d'unités de logement pour répondre aux besoins. Considérant le nombre de ménages privés locataires, consacrant plus de 30 % de leurs revenus pour se loger, versus le nombre d'unités de logement social et communautaire, on constate rapidement le manque d'unités. Et ce, même si le Groupe d'aménagement pour le logement populaire (GALOP) accompagne actuellement plusieurs projets qui permettront la construction de près de 500 unités, on est encore loin du compte.

¹⁶ Sylia, DSPE, Répartition des ménages privés ayant consacré 30 % ou plus de leur revenu aux coûts d'habitation, municipalités et MRC, décembre 2009.

¹⁷ Société d'habitation du Québec, Logements sociaux et communautaires au Québec, par région administrative et par programme au 31 décembre 2009, L'Habitation en bref 2010.

¹⁸ Données compilées à partir de divers documents de la SHQ et de Sylia, à partir des statistiques 2006

¹⁹ ISQ Profils des régions et des MRC Lanaudière - 14

²⁰ Voir page 14 tableau 4

Pour soutenir la construction d'unités de logement communautaire, le programme AccèsLogis du gouvernement du Québec est plus que nécessaire. Ce programme qui conjugue subvention de la SHQ, contribution du milieu et prêt hypothécaire, permet à des ménages de se loger convenablement. Pour soutenir la contribution du milieu, la Table des partenaires du développement social travaille à la bonification du Fonds d'habitation communautaire créé en janvier 2011 qui se veut un appui complémentaire aux efforts des communautés.

De nombreux programmes d'aide financière du Québec peuvent répondre aux besoins des ménages locataires et des propriétaires à faible revenu. Le but de ces mesures est de faciliter l'accès à des conditions adéquates de logement, d'améliorer les conditions des habitations et des milieux de vie, de réaliser des logements abordables et de favoriser l'innovation et la reconnaissance du savoir-faire québécois en la matière.

Le logement social et communautaire, sans être une recette miracle, vient pallier à certains effets négatifs de la pauvreté sur la santé des personnes et des familles et permet de mobiliser des communautés sur des projets concrets.

1.4 La sécurité alimentaire

Selon les données de l'Enquête sur la Santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2003, plus d'un Lanaudois sur 9 âgé de 12 ans et plus (11,3 %), a vécu une situation d'insécurité alimentaire au cours de l'année précédente. Dans Lanaudière, près du cinquième de la population²¹ (19,1%) de 15 ans et plus vit avec un revenu annuel inférieur à 10 000 dollars.

En 2006²², un lanaudois sur douze vit avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu (SFR) après impôt ce qui représente près de 38 600 Lanaudois pour lesquels, l'insécurité alimentaire est une réalité quotidienne.

En effet, le revenu des personnes pauvres, en emploi ou prestataires de la sécurité du revenu, permet difficilement d'avoir accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante. Considérant les augmentations inéluctables des coûts du panier d'épicerie, cette situation créera une pression et une demande croissante auprès des organismes d'aide alimentaire.

Depuis 2008 au Québec, on constate une augmentation de 38 % du nombre de personnes aidées par les banques alimentaires.²³ Les organismes d'aide alimentaire subissent une baisse importante de leur approvisionnement, voire des pénuries de denrées à des périodes cruciales de l'année, notamment celles où les besoins sont les plus grands. Les organismes déploient des efforts

²¹ Fiches de travail du Service de surveillance, recherche et évaluation, DSPE de Lanaudière, Revenu annuel des particuliers, recensement 2006

²² Sylia, Vivre avec un faible revenu dans Lanaudière, Lemire et Payette janvier 2010

²³ Bilan faim de Banque alimentaire Québec 2010

d'imagination pour contrer cette situation. Devant l'augmentation de leur clientèle et devant la raréfaction des denrées disponibles, les banques alimentaires²⁴ ont dû réduire la quantité de nourriture donnée à chaque ménage en 2010. Elles sont obligées d'acheter aux épiceries les denrées qu'elles redistribuent. Par ailleurs, au-delà de la seule distribution alimentaire aux familles, la diversité des produits pour une alimentation de qualité, la formation des personnes et des familles à une consommation éclairée, mais aussi à la préparation alimentaire variée, sont des éléments importants à mettre au compte des organisations de proximité qui travaillent avec des moyens financiers perfectibles. Elles constituent un maillon important de la chaîne des solutions possibles pour la sécurité alimentaire.

Dans Lanaudière, tout comme au Québec, sur le plan des connaissances et des habiletés des ménages en matière de nutrition, de budget et de gestion des aliments, des observations indiquent la perte du savoir culinaire²⁵. Selon plusieurs auteurs,²⁶ nous mangeons autrement à cause du rythme de vie de la société actuelle, à cause de l'omniprésence d'aliments préparés et d'aliments de faible qualité nutritive. Ce qui a pour conséquence une perte du savoir culinaire et de l'intérêt à cuisiner chez les adultes; une perte de la transmission culinaire des adultes vers les enfants et les jeunes et une perte des bienfaits des repas en famille.

Selon Christina Blais du Département de nutrition de l'Université de Montréal ²⁷:

- 45 % des parents n'ont pas appris à cuisiner à leurs enfants ;
- 60 % des moins de 35 ans cuisineraient davantage s'ils avaient plus de connaissances culinaires.

Bref, la récurrence des situations de l'insécurité alimentaire tourne autour de plusieurs situations spécifiques : l'accès physique et économique des personnes lanaudoises les plus défavorisées à une alimentation saine en quantité et en qualité suffisante; l'approvisionnement régulier en denrées alimentaires variées dans les organismes de sécurité alimentaire pour aider les familles vulnérables et la nécessité de développer les compétences et connaissances culinaires et nutritionnelles des personnes leur permettant de faire des choix éclairés et de préparer des repas nutritifs et sains.

²⁴ Bilan faim 2010 Banques alimentaires du Canada (et Québec)

²⁵ K.D. RAINE (2005), « Les déterminants de la saine alimentation au Canada : aperçu et synthèse », *Revue canadienne de santé publique*, vol. 96, supplément 3, p. S8-S15. Pris dans Pageau, M. (2008), Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (mise à jour 2008)

²⁶ Marquis, M., 2007; Blais, C. 2006 et 2008; ASPQ, 2004

²⁷ Christina Blais, 2007. Département de nutrition de l'Université de Montréal. Présentation : Inquiétudes sur les habiletés culinaires et des connaissances sur les aliments chez les futures diététistes.

Amorcé depuis plusieurs années, la concertation en matière de sécurité alimentaire réunit de nombreux acteurs multisectoriels au sein d'un comité régional coordonné par la TPDSL, doté d'un plan d'action quinquennal (2007-2012) dont le but est « d'améliorer la sécurité alimentaire des Lanaudois et Lanaudoises dans une perspective de développement durable²⁸ ».

1.5 Le revenu²⁹

Le revenu médian, après impôt des familles, exprime un montant d'argent, en dollars courants, qui départage en deux parties égales la répartition du revenu des familles. Par exemple, le revenu médian après impôt³⁰ des familles lanaudoises est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des familles du Québec. En 2006, il se situait à 60 500 \$ comparativement à 58 700 \$ pour le Québec. Il existe de grandes disparités de revenu médian des familles entre les MRC. Ces différences sont à mettre au compte, notamment, de l'âge de la population, de sa formation, de la qualité des emplois occupés et de l'environnement économique.

Le revenu médian après impôt des familles monoparentales (38 300 \$) est 37 % inférieur à celui de l'ensemble des familles lanaudoises (60 500 \$). Ces familles composées d'un seul parent, et, en particulier celles dirigées par une mère seule, demeurent les plus défavorisées économiquement. Majoritairement dirigées par des femmes, ces familles vivent dans des conditions globales plus difficiles et en subissent les conséquences multiples, notamment pour l'accès à de nombreux services, à l'emploi ou à la formation.

Selon Statistique Canada, **le seuil de faible revenu (SFR) après impôt** correspond à un montant d'argent en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu total après impôt qu'une famille moyenne au Canada à l'achat de premières nécessités comme le logement, la nourriture et l'habillement³¹.

Dans Lanaudière en 2006, environ un Lanaudois sur douze (8,2 %) vit sous le seuil de faible revenu après impôt, ce qui représente 36 615 personnes (voir le tableau ci-dessous). Cette fréquence s'avère inférieure à celle de l'ensemble du Québec (12,5 %). La proportion de personnes affectées par la situation de faible revenu varie beaucoup d'un territoire de MRC à l'autre, fluctuant de

²⁸Plan d'action régional en sécurité alimentaire de Lanaudière 2007-2012, version révisée aout 2008

²⁹Rédigé par Louise Lemire, ASSS L-DSPE

³⁰ Par exemple, un revenu médian des familles de 60 000 \$ indique que la moitié des familles possède un revenu inférieur à 60 000 \$ et que l'autre moitié possède un revenu supérieur à ce montant.

³¹ Une famille moyenne au Canada consacre 43,6 % de son revenu total après impôt aux dépenses de première nécessité auxquelles sont ajoutés arbitrairement 20 points de pourcentage. En somme, une famille vivant sous le seuil de faible revenu consacre au moins 63,6 % de son revenu total après impôt à ces dépenses. Statistique Canada calcule 35 seuils de faible revenu après impôt. Ces derniers varient en fonction de la taille de la famille (nombre de personnes) et de celle de la communauté de résidence (nombre d'habitants). Les SFR après impôt en 2006 varient de 21 731\$ pour une famille de 4 personnes en milieu rural à 28 095 \$ pour la même famille vivant dans une agglomération de 100 000 à 500 000 habitants. (Lemire et Payette, 2011, p. 4-6).

7,2 % dans la MRC Les Moulins à 10, 8 % dans la MRC de Joliette. C'est dans les MRC les plus peuplées de Lanaudière que se concentre le plus grand nombre de personnes touchées par cette situation.

Tableau 4 Personnes vivant sous le seuil de faible revenu (SFR) après impôt. MRC, Lanaudière et le Québec, (N et %) 2006

	Après impôt		
	SFR (N)	Total (N)	%
De D'Au-tray	3 505	39 585	8,9
Joliette	6 085	56 490	10,8
Matawinie	3 795	46 950	8,1
Montcalm	3 350	42 095	8,0
L'Assomption	8 640	108 490	8,0
Les Moulins	9 240	127 565	7,2
Lanaudière	34 615	421 175	8,2
Le Québec	920 405	7 349 680	12,5

Source: Statistique Canada, recensement canadien de 2006, tableau tiré du SYstème Lanaudois d'Information et d'Analyse (SYLIA), ASSSL.2011

Certains groupes au sein de la population lanaudoise présentent une plus grande vulnérabilité à la situation de faible revenu après impôt. Ce sont les Lanaudoises et les Lanaudois qui vivent seuls (25 %) et, en particulier, ceux de 65 ans et plus (19 %) ainsi que les familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans ayant à leur tête une mère seule (23 %). Ces fréquences de faible revenu se classent parmi les plus élevées de la région même après que les politiques publiques de redistribution du revenu, c'est-à-dire les programmes de transferts gouvernementaux³² et les mesures fiscales³³, aient joué leur rôle (Lemire et Pedneault, 2011).

³² (Ex : pensions de vieillesse, prestations d'assurance-emploi, etc.)

³³ Ex : crédits pour les familles, Prime au travail, etc.)

Tableau 5 Population et familles sous le seuil de faible revenu avant et après impôt, Lanaudière et le Québec, 2006 (en %)

Caractéristiques de la population et des familles	Avant impôt	Après impôt	
	Lanaudière	Lanaudière	Québec
Personnes vivant seules	34,1 %	24,5 %	29,5 %
Familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (mère)	31,8 %	22,6 %	28,2 %
Aînés vivant seuls	41,8 %	19,1 %	24,9 %
Familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (père)	14,6 %	10,4 %	12,5 %
Femmes	13,4 %	8,9 %	13,3 %
Hommes	10,8 %	7,5 %	11,7 %
Aînés (65 ans et plus)	15,9 %	6,5 %	9,9 %

Source : Louise, et Roger PEDNEAULT. *Quelques facteurs déterminant de la région Lanaudière*, Joliette, Agence la santé et des Services sociaux (DSPE) et Emploi-Québec, région de Lanaudière, mai 2011

Parmi les groupes les plus vulnérables au faible revenu après impôt dans Lanaudière

- les personnes vivant seules (25 %),
- les familles monoparentales avec enfant de moins de 18 ans (22,6 %)
- les aînés du sud de Lanaudière (11 %)
- Les personnes âgées de 45 à 64 ans (9 %)
- Les enfants de moins de 18 ans (8 %).

Les SFR après impôt en 2006 varient de 21 731\$ pour une famille de 4 personnes en milieu rural à 28 095 \$ pour la même famille vivant dans une agglomération de 100 000 à 500 000 habitants.

1.6 Le marché du travail

La région Lanaudière a connu une bonne performance de son économie au cours des dernières années³⁴. Cette évolution s'est traduite notamment par une amélioration de plusieurs indicateurs du marché du travail. Toutes proportions gardées, les indicateurs du marché du travail tendent à augmenter plus fortement dans la région qu'au Québec. Ainsi au 4^e trimestre 2010, le taux de chômage pour l'année était évalué à 7,5 %.

L'analyse des indicateurs, selon le genre, confirme l'importance de plus en plus grande des femmes sur le marché du travail. L'augmentation de la part des femmes parmi les personnes occupées de la région a été observée tant dans les emplois à temps plein que dans ceux à temps partiel. Selon les données de Statistique Canada de 2008, les femmes représentent environ 43 % des personnes occupées ayant un emploi à temps plein, alors que pour les emplois à temps partiel, cette part est de 67 %. Malgré ce constat, une forte majorité d'entre elles, soit les trois quarts, travaillent à temps plein.

Tableau 6 Personnes occupées selon le sexe, région Lanaudière en 2008

	Les deux sexes (en milliers)	hommes	femmes	% femmes
Personnes occupées	223,5	118,1	105,4	47,2%
à temps plein	185	105,3	79,8	43,1%
à temps partiel	38,5	12,9	25,6	66,5%

Source: Statistique Canada, EPA

Le vieillissement de la population a aussi ses effets sur la main-d'œuvre lanaudoise. La part des groupes d'âge de 45 à 54 ans, 55 à 64 ans et 65 ans et plus, a considérablement augmenté dans la région de 2001 à 2006. L'analyse des principaux indicateurs, selon le groupe d'âge, confirme que le marché du travail a aussi connu un vieillissement important de sa main-d'œuvre. Par ailleurs, les personnes actives de 65 ans et plus (environ 3 300) sont presque toutes en emploi.

Selon les données de Statistique Canada, de 2001 et 2006, le taux de chômage a généralement diminué, indépendamment des groupes d'âge dans la région.

C'est dans les MRC Les Moulins et L'Assomption que les taux de chômage sont les plus faibles, ainsi que les taux d'activité et d'emploi les plus élevés de la région. Quant aux MRC de Joliette, de D'Autray et de Montcalm, elles se retrouvent sensiblement en

³⁴ Emploi Québec, Le marché du travail dans Lanaudière 2009

dessous de la moyenne régionale, tandis que la MRC de Matawinie a, quant à elle, un taux de chômage oscillant autour de 10 % et des taux d'activité et d'emploi nettement inférieurs à la moyenne régionale³⁵.

Selon Emploi Québec, parmi les éléments importants à retenir : la bonne performance de l'économie se poursuit, la majorité des MRC a connu une amélioration du marché du travail, la croissance régionale du nombre de personnes occupées est plus forte qu'au Québec, la participation des femmes au marché du travail augmente, le taux d'emploi des 25 à 54 ans dépasse les 80 %, la croissance des emplois a été de 20 % comparativement à 17 % pour le nombre de personnes occupées.

1.7 Bref portrait des concertations régionales

Concertation	État de situation	Concertations actives régionales (liens PARSIS)
CRÉ Lanaudière	<p>La CRÉ Lanaudière est une instance de concertation et de planification composée de personnes élues du milieu municipal et de différents secteurs socioéconomiques de la région.</p> <p>Concertation et programmes Forum Jeunesse Lanaudière CRCI (Immigration) Comité consultatif en condition féminine Comité régional sur l'accessibilité des liens internet haute vitesse</p> <p>Commission sociale et commission économique Table régionale de l'économie sociale (TRESL) Table régionale Enfance Famille (TREFL)</p> <p>Conférence administrative régionale Commission régionale sur les ressources et le territoire</p>	<p>Présence de la CRÉ Lanaudière aux concertations régionales « sociales »</p> <p>Comité du pacte régional du Pacte pour l'emploi Grande table des partenaires pour le développement social Table interordre en éducation Comité stratégique en habitation et logement social Plateau intersectoriel régional pour les saines habitudes de vie Tables de concertation jeunesse Lanaudière Table des aînées et aînés de Lanaudière Carrefour de soutien aux aidants de Lanaudière Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière, secteur jeunesse Comité d'orientation sur la maltraitance envers les personnes aînées de Lanaudière Plan d'action conciliation travail famille</p>

³⁵ Emploi Québec, le marché du travail dans Lanaudière 2009, p 54.

<p>CREVALE : Comité régional pour la valorisation de l'éducation dans Lanaudière</p>	<p>Le CREVALE a pour mandat la mobilisation de la communauté autour de la réussite éducative pour accroître la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des Lanaudois et Lanaudoises, jeunes et adultes, en vue d'assurer leur insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Entente spécifique CRÉ CREVALE en valorisation de l'éducation dans Lanaudière (2008-2013) permettant le financement du CREVALE ainsi que l'appui de projets impliquant des communautés locales (EVE).</p>	<p>5 comités locaux PAS. Ceux-ci œuvrent dans leur MRC, à soutenir les jeunes et leurs parents dans leur parcours vers la réussite scolaire. Comités locaux autonomes et travaillent en fonction de la mobilisation du milieu.</p>
<p>Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière (TRESL)</p>	<p>La Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière a pour mandat de favoriser la concertation entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale.</p> <p>Entente spécifique CRÉ TRESL en économie sociale (2008-2014).</p>	<p>Regroupe différents acteurs et intervenant(e)s œuvrant au sein d'organismes locaux et régionaux ou d'entreprises d'économie sociale.</p>
<p>Table des partenaires du développement social de Lanaudière - TPDSL</p>	<p>Large représentation locale et régionale intersectorielle avec mandat sur 4 chantiers sociaux priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logement social et communautaire • Engagement jeunesse • Sécurité alimentaire • Transport collectif <p>Autres priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement Jeunesse • Mentorat social • Fondation communautaire <p>Entente spécifique pour le développement social 2010-2014</p>	<p>Dans chaque MRC un comité local de développement social (5).</p> <p>Logement social et communautaire Comité stratégique en habitation sociale et communautaire (appui aux projets) fonds de développement, plan d'action régional triennal, 350 nouvelles unités prévues (2010-2011).</p> <p>Sécurité alimentaire Comité régional en sécurité alimentaire (CRSA), saines habitudes de vie, achat local, transformation alimentaire. Divers comités locaux.</p>
<p>Comité régional de concertation en immigration de Lanaudière - CRCI</p>	<p>Mandat : Favoriser les initiatives valorisant le renforcement de l'immigration dans Lanaudière et assurer la diffusion et le partage des initiatives en immigration sur le territoire.</p> <p>Entente spécifique en immigration 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011</p>	<p>CRÉ, MICC, MAMROT, EQ, MELS, MDEIE, 6 MRC, ASSSS, FRJL, MFA, Commissions scolaires, CEGEP, TPDSL, CLD, CJE, Services Canada, TCGFL, Caisses Pop (Région), Perspectives Nouvelles, SADC, UPA, Chambres de commerce, CREDIL, nouveaux arrivants, Forum jeunesse Lanaudière.</p>
<p>Table de concertation des</p>	<p>Mandat : Assurer la liaison, la mobilisation et la solidarité</p>	<p>Regroupe tout organisme communautaire desservant exclusivement les femmes de la région. S'y ajoutent les comités</p>

groupes de femmes de Lanaudière - TCGFL	entre les différents groupes intervenant sur les enjeux en condition féminine dans Lanaudière. La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL) est responsable du plan d'action de l'entente spécifique en condition féminine et en coordonne les activités. Entente spécifique Condition féminine 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010	en condition féminine provenant de groupes communautaires, d'instances syndicales, religieuses, politiques et étudiantes.
Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière TROCL	Mandat : Regrouper les organismes, promouvoir et défendre les droits, accroître la visibilité et la reconnaissance de ses membres et de l'action communautaire autonome.	Regroupant 170 organisations de la région Lanaudière, la TROCL est issue de la volonté des organismes communautaires de la région à se donner un porte-parole privilégié auprès des instances régionales et gouvernementales. Elle est considérée comme l'interlocuteur privilégié auprès de l'agence régionale de la santé et des services sociaux et son conseil d'administration regroupe treize membres de cette concertation.
Table des organismes communautaires famille	Mandat : Regrouper les organismes communautaires Famille reconnus et financés (ou non) par le ministère de la Famille et des Aînés et deux par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle veille également à faire connaître les intérêts des groupes familles.	
Table régionale des associations pour personnes handicapées de Lanaudière	Fondée en 1980 la TCRAPI, est une organisation de concertation regroupant 33 membres et assure le lien avec le regroupement national.	Organisations membres présentes dans toutes les MRC.
Table action-prévention en itinérance de Lanaudière-TAPIL	Mandat : réunir les acteurs concernés par le phénomène de l'itinérance. Fondée en février 2001	Organisation présente dans les MRC à travers les CLSC, les organisations d'hébergement, Café de rue, Associations. de travailleurs de rue.
Table des aînées et aînés de Lanaudière	Mandat : faciliter la concertation entre les associations et organismes, œuvrer à la défense de droits. Entente spécifique pour la Conditions de vie des aînés 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013.	
Plateau lanaudois intersectoriel	Mandat : faire de Lanaudière un territoire qui valorise et favorise la promotion des saines habitudes de vie pour l'ensemble de la population en soutenant une mobilisation régionale, supra-locale et locale dans la mise en place du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et du fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	Un mécanisme de concertation régionale sur les saines habitudes de vie, composé de 7 ministères et 23 partenaires pour contribuer à la réalisation du PAG saines habitudes de vie dans Lanaudière. Fonds gouvernemental (50 %) et QEF (50 %) pour l'appui financier aux projets ciblés via une société de gestion.

Autres lieux de concertation régionale

La région Lanaudière compte plusieurs regroupements d'organismes communautaires. Parmi ceux-ci, six ont un rayonnement régional. Les regroupements régionaux interviennent dans les secteurs de l'environnement, de l'éducation populaire, de la santé et des services sociaux, des femmes et des personnes handicapées.

Le Centre régional de formation de Lanaudière

Issu d'une démarche communautaire initialement portée par le CLSC de Joliette et des organismes communautaires, c'est depuis 2002, que le Centre régional de formation de Lanaudière coordonne l'offre de formation pour le milieu régional lanaudois principalement communautaire. Le CRFL est un organisme régional qui, par sa mission de formation, est un soutien à l'action que mènent de nombreux organismes du mouvement communautaire.

Ses formations visent à permettre de mieux comprendre une problématique, un enjeu, ainsi que d'apprendre des techniques (animation par exemple) donnant une assurance et une connaissance accrues aux individus qui évoluent au sein de chaque organisme. Les diverses programmations offertes proviennent des besoins exprimés lors de séances de travail avec les partenaires du milieu.

La Coopérative de développement régional de Lanaudière

Fondée en 1986, la Coopérative de développement régional de Lanaudière regroupe, dès le début de ses opérations, en priorité le milieu coopératif lanaudois, mais aussi, à titre de membres, les organisations de développement désireuses de soutenir l'entrepreneuriat collectif.

Regroupant aujourd'hui plus de 60 coopératives de tous les secteurs de l'activité économique de son territoire ainsi que de nombreux partenaires et/ou associations supportant le développement coopératif, cette organisation est un carrefour régional d'expertises en matière d'entrepreneuriat coopératif. Notons parmi les entreprises coopératives soutenues par la CDR-L, les 4 entreprises d'aide à domicile, actives en économie sociale, sur les territoires de L'Assomption, Les Moulins, de D'Autray et Joliette qui desservent un large public sur le territoire.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail

Chaque région du Québec dispose d'un Conseil régional des partenaires du marché du travail. Ces conseils sont des lieux de concertation privilégiés des partenaires au plan régional. Le conseil régional analyse les problèmes de la région et **recommande** à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) un plan d'action qui prend en compte les besoins locaux. Il est aussi

responsable de l'**adaptation des mesures** et services d'Emploi Québec aux besoins de la région. Ils sont composés des personnes suivantes : six représentants des entreprises, six représentants de la main-d'œuvre, quatre représentants des réseaux d'éducation, deux représentants des organismes communautaires, le directeur régional d'Emploi-Québec, trois représentants, sans droit de vote, d'autres ministères : Éducation, Loisir et Sport Développement économique Innovation et Exportation, ou Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, dans le cas des régions de Laval, des Laurentides, de Lanaudière, de Montréal et de la Montérégie.

La Conférence administrative régionale (CAR)

La CAR réunit les responsables régionaux des ministères et organismes gouvernementaux dont l'action a une incidence sur le développement de la région. La CAR est présidée par le directeur régional du MAMROT..

1.8 La concertation locale (Voir annexe 2)

Divers milieux et diverses réalités, diverses évolutions, diverses histoires. En annexe 2, nous avons identifié des concertations locales dont la liste n'est pas exhaustive. La concertation dans la région Lanaudière, pour la solidarité, est une réalité qui se vit depuis au moins quatre décennies. Les modes d'organisation locale et de mobilisation sont intimement liés au développement de ces milieux dont il faut bien reconnaître les disparités de développement. En effet, les milieux agricoles de plaines au bord du fleuve, ou forestiers et montagnards, ne se sont pas développés de la même manière que ceux des milieux urbains, Les traditions d'entraide qui prévalent dans certains milieux sont à développer dans d'autres milieux. Une chose demeure, les iniquités économiques et sociales se traduisent par de forts écarts au sein des communautés.

2. Les consultations Lanaudoises et leurs résultats

Considérant la multi dimensionnalité des interventions à développer pour la solidarité et l'inclusion sociale, il était important d'adjoindre à la démarche l'expertise de l'ensemble des acteurs régionaux et locaux afin de tracer les balises de la lutte contre la pauvreté dans les prochaines années.

Sur cette base, 7 rencontres ont été tenues par la CRÉ Lanaudière, de mars à mai 2011. Ces consultations ont permis de rencontrer **235 organisations** et personnes provenant de l'ensemble des 6 territoires de MRC de Lanaudière et de secteurs d'activités diversifiés afin d'échanger et de cibler les grandes orientations qui seront au cœur de l'Alliance et de sa mise en œuvre dans Lanaudière. Plus de 140 propositions d'actions et près de 40 incontournables ont été identifiés lors de ces consultations.

Les consultations ont permis de rappeler une réalité géographique chargée de défis et de nombreuses particularités dans chacun des territoires de MRC, en termes de population, de développement, de besoins et d'organisation.

Les participants ont souligné à quel point l'accessibilité à l'ensemble des services pour la population Lanaudoise représente un défi pour l'ensemble de la région.

La CRÉ précise d'ailleurs dans son plan quinquennal 2007-2012 que, « dans les MRC à plus forte densité, il y a davantage de services de proximité et les facilités de transport y sont plus présentes. Dans les MRC du nord de la région (en excluant l'agglomération joliettaise), les points de services sont plus distancés les uns des autres et les infrastructures de transport collectif y sont moins développées. Ceci s'applique à l'ensemble des services gouvernementaux : emploi, santé et services sociaux, institutions d'enseignement supérieur, etc.) »

2.1 Trois orientations pour le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale, le PARSIS

La CRÉ Lanaudière a identifié, afin de classer les incontournables, les 3 orientations suivantes³⁶ :

1^{re} orientation - L'amélioration des conditions de vie des personnes à faible revenu: cette première orientation permettra d'agir sur différents éléments qui ont un lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'une incidence sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté; parmi ceux-ci : le logement, la sécurité alimentaire, le transport. Les actions viseront l'amélioration des conditions de vie à court, moyen et long terme, tandis que d'autres revêtiront un caractère préventif. Cette

³⁶ Adoptées par le Comité de pilotage le 23 juin 2011.

orientation reconnaît que certains groupes de population plus que d'autres, risquent d'être confrontés à la pauvreté et souvent de manière persistante. Par exemple, malgré les efforts pour offrir du travail adapté, les personnes handicapées vivent souvent dans la pauvreté, tout comme les personnes issues de communautés autochtones, et les sans abri, mais aussi les femmes responsables de famille monoparentales ainsi que les personnes seules.

2^e orientation - La valorisation et le développement du capital humain : cette orientation vise à contrer l'exclusion sociale et professionnelle en valorisant la formation, la qualification et le développement du capital humain par des actions en insertion ou réinsertion sociales, insertion ou réinsertion professionnelles, éducation, décrochage scolaire et formation, employabilité, création d'emplois, emploi, alphabétisme. Bien que l'emploi soit un facteur clé de l'intégration sociale et d'amélioration des conditions de vie, il demeure parfois inaccessible et n'est pas une garantie d'échapper à la pauvreté, les initiatives d'inclusion sociale sont alors pertinentes.

3^e orientation - Le renfort des conditions de la concertation : il s'agit ici de faciliter la concertation régionale et locale en vue d'améliorer les efforts de lutte contre la pauvreté à la fois au niveau local et au niveau régional : renforcement de la cohérence de la concertation locale et régionale, arrimage de divers plans d'action et de leviers financiers, valorisation de la prise en charge locale sont des éléments au cœur de l'Alliance.

2.2 Les principes opérationnels issus des consultations

- **Consolider l'existant :** afin de consolider les services à la population et de maintenir leur qualité et leur viabilité, ce qui existe pourra être soutenu, notamment si des résultats tangibles sont démontrés.
- **Reconnaître et appuyer les pratiques gagnantes :** les pratiques gagnantes sont porteuses de résultats concrets. Le PARSIS associera l'innovation à la consolidation des initiatives porteuses valorisant le savoir-faire acquis.
- **L'effet de levier :** le PARSIS est une démonstration des partenariats locaux et régionaux. Le PARSIS sera une partie de financement pour des initiatives portées par des milieux/organisations associées dans des actions complémentaires.

3. Les publics cibles

Lors des consultations, les acteurs, pour la plupart communautaires, mais aussi institutionnels ou publics, ont identifié des populations plus susceptibles de vivre des situations de pauvreté. La lutte contre la pauvreté mérite le développement d'actions visant à combattre l'exclusion sociale des personnes par l'inclusion sociale. En ce sens, il est pertinent de lire les facettes de l'exclusion comme une accumulation progressive de facteurs tels le faible niveau d'instruction, l'isolement, le non emploi, les conditions de vie difficiles, les contraintes sévères ou temporaires. Le cercle vicieux de l'exclusion comprend aussi les conséquences physiques ou psychologiques de l'exclusion comme autant de freins à l'inclusion. Le PARSIS considère que l'inclusion sociale ne doit laisser personne de côté et réitère le préambule de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui affirme que les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale freinent le développement économique et social de la société dans son ensemble.

3.1. Les familles

Les familles, selon le ministère de la Famille et des Aînés du Québec incluent les couples ou les parents seuls avec des enfants encore à la maison ainsi que les couples, sans enfant au domicile parental. On peut noter que le portrait de la famille au Québec a connu de grands bouleversements à l'instar des sociétés occidentales.

Dans Lanaudière, en 2006³⁷, on recensait 126 870 familles dans la région, dont 76 645 avec enfants à la maison. De ce nombre, 55 680 familles comptaient au moins un enfant de 17 ans et moins et 18 815 au moins un enfant de moins de 6 ans. Il y avait également 50 220 couples n'ayant aucun enfant à la maison. Selon Statistiques Canada, à la même période, la taille moyenne des ménages dans Lanaudière s'établit à 2,5 personnes, comparativement à 2,3 au Québec.

3.2 Les familles monoparentales

En 2006, Statistique Canada nous indique que les familles monoparentales canadiennes représentent maintenant un peu plus du quart de l'ensemble des familles. Dans Lanaudière, en 2006, la proportion de familles monoparentales est de 15 %. De ce pourcentage, 75,9 % sont avec chef féminin, et selon le Conseil du statut de la femme en 2010³⁸, 2 320 femmes monoparentales

³⁷ Ou en sommes-nous dans Lanaudière, Conseil du statut de la femme, 2010, Anne Desaulniers

³⁸ Ou en sommes-nous dans Lanaudière, Conseil du statut de la femme, 2010, Anne Desaulniers

habitaient avec au moins un enfant de moins de 6 ans. Soulignons que c'est le nombre de familles monoparentales dont le chef est un homme qui a connu la plus forte augmentation entre 2001 et 2006, soit 14,6 %.³⁹

Bien que la situation des familles monoparentales se soit améliorée au cours des dernières années grâce à divers transferts gouvernementaux vers les familles, les familles monoparentales québécoises, particulièrement celles dirigées par une femme, sont encore trop souvent touchées par la pauvreté. Elles sont aussi plus sensibles à toutes variations économiques (coûts tarifaires de l'électricité, des services de garde, frais de transport, contribution santé annuelle). Notons que les familles monoparentales sont la cible de préjugés tenaces particulièrement si elles déclarent être prestataires de l'aide de dernier recours. Au Québec, en 2006, selon la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec, le taux de faible revenu avant impôt était de 27,8% chez les familles monoparentales.

Cette réalité est révélée dans toutes les régions du Québec. Elle attire l'attention sur les difficultés des mères monoparentales face au marché du travail. Souvent associées à un faible niveau de scolarité, la plupart de ces mamans sont susceptibles d'occuper plus souvent des emplois de « bas de gamme » aux mauvaises conditions de travail (bas salaire, horaires atypiques, temps partiel).

Tableau 7 Proportion des familles monoparentales, MRC, région Lanaudière et ensemble du Québec 2006⁴⁰

	2001	2006
De D'Autray	14,6 %	15,4 %
Joliette	17,9 %	17,5 %
L'Assomption	13,8 %	15,0 %
Les Moulins	14,3 %	14,5 %
Matawinie	12,5 %	13,3 %
Montcalm	14,0 %	15,4 %
Lanaudière	14,4 %	15,0 %
Québec	16,9 %	16,6 %

³⁹ Mémoire de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, janvier 2011)

⁴⁰ Sylvia Familles de recensement selon la structure recensements Service de surveillance, recherche et évaluation Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière 2006.

3.3 Les enfants

Parmi les enfants de Lanaudière, ceux vivant dans les familles à faible revenu sont certainement les plus vulnérables. Que ce soit avant impôt ou après impôt, la situation des enfants est préoccupante puisque ceux-ci sont les premières victimes de la précarité sociale et économique dans laquelle se trouvent leurs familles.

Nous savons que 8,7 % des enfants de 0 à 14 ans (77 117), dans Lanaudière⁴¹ vivent dans une famille sous le seuil de faible revenu après impôt, soit 6 709 enfants. Au Québec, ce pourcentage s'élève à 13 %.

3.4 Les jeunes

En 2006, selon Statistique Canada, il y aurait 53 825 jeunes de 15 à 24 ans dans Lanaudière. Ce segment représente près de 12,5 % de la population lanauoise. Parmi eux, 4 240 jeunes de cet âge vivent sous le seuil de faible revenu après impôt et représentent 7,9 % de ces personnes.

La réalité sociale de nombreux jeunes, présente différentes problématiques qui ont une incidence sur leur participation pleine et entière à l'ensemble des activités et sur leur développement. Les obstacles à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification suggèrent souvent des difficultés à l'intégration au marché du travail mais aussi, à l'obtention d'une qualification même minimale. Notons aussi que ces jeunes sont souvent affectés par des difficultés d'ordre familial, relationnel, environnemental ou économique. Leurs références familiales ou relationnelles sont parfois en marge du système scolaire, du marché du travail ou du modèle social dominant, entraînant la marginalisation, l'exclusion, le catalogage, voire la rupture avec la société.

Dans Lanaudière, malgré une plus faible scolarité qu'au Québec, les jeunes ont un taux d'activité équivalent. Ceci s'explique, en partie, par le fait qu'une bonne part des emplois dans Lanaudière sollicite un niveau de scolarité plus faible. À long terme, ces emplois sont nettement moins rémunérateurs et peuvent se précariser. En 2006, sur les 53 825 jeunes de 15 à 24 ans de la région Lanaudière, 30 665 occupaient un emploi. Cependant, près de la moitié de ces emplois était des emplois à temps partiel, ce qui porte à penser qu'un nombre important de jeunes combine le travail et les études.

⁴¹Institut de la statistique du Québec, 2010, Profil Lanaudière

Aussi, si certains de ces jeunes habitent chez leurs parents, d'autres rencontrent néanmoins des obligations financières réelles bien au-delà des frais de scolarité, reliées au logement, au transport et à leur alimentation.

En 2010, Engagement Jeunesse Lanaudière⁴² a tracé un portrait de la jeunesse, en ciblant les difficultés rencontrées par cette partie importante de la population mais aussi par les organisations dans le continuum offert. Parmi les solutions, notons le soutien et l'accompagnement, non seulement au niveau social, mais également une meilleure référence vers les services leur permettant d'accéder à une qualification et au marché du travail.

D'où la nécessité de développer, de consolider et dispenser des services de soutien, d'accompagnement et de référence, dès que possible, dans la vie de ces personnes à la fois en milieu scolaire, en milieu familial et aussi dans la communauté.

3.5 Les personnes seules

Au Québec, selon le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans un avis publié en juin 2006, le nombre de personnes seules a plus que doublé en 35 ans au Québec. Près de 50 % des personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté vivent seules. Plus des deux tiers des adultes prestataires de la sécurité du revenu sont des personnes seules et plus de la moitié d'entre elles sont âgées de 45 ans et plus.

Dans Lanaudière, la répartition des personnes vivant seules et sous le seuil de faible revenu après impôt en 2006⁴³, donne un portrait global de 9 850 personnes sur l'ensemble du territoire. Nous constatons que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation. Les personnes seules ne comptent que sur un seul revenu pour assumer toutes les dépenses essentielles et dans Lanaudière, selon l'Agence de la santé et des services sociaux, près d'un Lanaudois vivant seul sur quatre vit sous le seuil de faible revenu après impôt.

À titre d'information, un individu seul, apte au travail et sans autre revenu, reçoit un peu moins de 7 000 dollars par année avec la prestation de base octroyée par le gouvernement du Québec⁴⁴. Le seuil de pauvreté pour une personne seule est établi à 13 000 dollars. Ce manque à gagner a évidemment des répercussions importantes sur les conditions de vie de la personne, (isolement, santé, logement, déplacement...). Cette situation peut être particulièrement dramatique pour les personnes âgées à mobilité réduite

⁴² Diagnostic sur la continuité de services aux jeunes, Table des partenaires du développement social de Lanaudière 2010.

⁴³ SYLIA Personnes vivant sous le seuil de faible revenu (SFR) après impôt selon leur situation dans les ménages privés 2009

⁴⁴ Montants des prestations de base au 1^{er} janvier 2011, site Emploi et Solidarité sociale, page consultée le 12 octobre 2011

ou en perte d'autonomie. Enfin, dans Lanaudière, il y a une fois et demie plus de femmes que d'hommes qui vivent seules chez les 65 à 74 ans et trois fois plus chez les 85 ans et plus.

3.6. Les aînés dans Lanaudière

Les personnes âgées représentent environ 13 % de la population et sont réparties à 16 % dans les MRC du Nord de Lanaudière et 10 % dans les MRC du Sud où son vieillissement est plus accentué.⁴⁵

Le vieillissement de la population lanaudoise a un impact important sur la demande de services dans le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau communautaire et le secteur privé qui prend une ampleur considérable dans le développement des interventions de proximité. Le poids démographique anticipé des 65 ans et plus, incitera les organismes publics et privés à adapter leurs services (logement, transport, loisir, alimentation, maintien à domicile etc.) en fonction des aînés et de leur qualité de vie. Des initiatives de soutien et d'accompagnement pour vivre et demeurer dans les milieux notamment ruraux se mettent en œuvre afin de permettre aux personnes les plus âgées de ne pas connaître un exil de fin de vie.

Parmi les enjeux concernant les personnes âgées, les plus importants sont le logement, l'accompagnement, le soutien à domicile, l'isolement, la pauvreté mais aussi la qualité de vie des milieux.

3.7 La population immigrante

Entre 2001 et 2006, le nombre de personnes d'immigrants a connu, selon le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, une hausse de 60 % dans Lanaudière alors que pour la même période, au niveau du Québec, cette hausse est plutôt de 20,5 %. Ces chiffres démontrent que la région Lanaudière devient un pôle d'attraction pour les personnes immigrantes, particulièrement dans le sud de la région, qui jusqu'en 2009, ne comptait aucun service spécifique relié aux besoins particuliers de cette population⁴⁶.

Retenons que les personnes immigrantes représentent près de 2,95 % de la population lanaudoise, soit environ 12 675 personnes comparativement à 11,5 % pour le reste du Québec⁴⁷. Dans la région, elles sont inégalement réparties entre les différentes MRC se concentrant à plus de 50 %, dans les MRC de l'Assomption et Les Moulins. C'est par ailleurs dans la MRC de Joliette que sont

⁴⁵ Le portrait de la santé de la population lanaudoise, ASSS L, 2eme partie 2009

⁴⁶ La CRÉ via l'entente spécifique en immigration 2008-2011 a appuyé financièrement l'émergence de 2 organisations pour l'accueil des nouveaux arrivants à Terrebonne et Repentigny.

⁴⁷ Portrait régional de l'immigration dans Lanaudière, CRE Lanaudière, mars 2011 p. 4

accueillies annuellement entre 80 et 100 personnes et familles réfugiées publiques dans le cadre des programmes du MICC. L'arrivée des personnes immigrantes dans l'ensemble des MRC de Lanaudière porte les services publics et communautaires à développer des nouvelles pratiques pour répondre aux besoins d'intégration de ces personnes.

Alors que la région connaît un besoin de main-d'œuvre croissant, la population immigrante connaît un taux de chômage nettement plus important que celui des personnes nées au Canada, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Il est utile, ici, de rappeler que la scolarité généralement élevée de la population immigrante ne se traduit malheureusement pas par un meilleur accès à l'emploi. Selon le Conseil du statut de la femme, les femmes immigrées occupent une situation désavantageuse sur le marché du travail, par rapport aux immigrés comme par rapport aux femmes et aux hommes nés au Canada. Elles affichent un taux d'emploi inférieur et un taux de chômage supérieur à celui de toutes les autres catégories de population.

La reconnaissance des diplômes étrangers, donc des qualifications et des compétences, est un frein important, mais pas le seul à l'intégration des immigrants sur le marché du travail. Aussi, les efforts des organisations d'accueil et d'employabilité dans Lanaudière devraient-ils se poursuivre et croître, puisque les défis régionaux en matière d'immigration sont intrinsèquement liés à l'amélioration qualitative et quantitative de l'accueil, du soutien à l'accès au marché du travail, du rapprochement interculturel notamment.

Considérant le nombre peu élevé d'immigrants dans Lanaudière, le développement de services adaptés au niveau social mais aussi scolaire, médical et d'intégration au marché du travail, bien que mieux compris, est toujours en évolution.

3.8 La population ayant une identité autochtone dans Lanaudière

Selon Statistique Canada⁴⁸ en 2006, près de 2 865 personnes autochtones vivent dans la région Lanaudière, représentant moins de 1 % de la population lanaudoise. De ce nombre, environ 1840 personnes de la nation Atikamekw résident sur le territoire de la réserve Manawan, l'unique réserve indienne de Lanaudière et dont 60 % de la population a moins de 30 ans.

La communauté de la Manawan rencontre de nombreuses difficultés, dont le décrochage scolaire, la qualification des jeunes ainsi que le chômage qui touche un cinquième de la population. Emploi Québec rappelle qu'en 2006, les taux d'activité et d'emploi des autochtones sont inférieurs à ceux de la région et du Québec. Quant au taux de chômage, celui de la population autochtone est nettement supérieur à ceux de la population lanaudoise et québécoise⁴⁹. Près de 45 % de la population autochtone de 15 ans ne possède aucun certificat, diplôme ou grade comparativement à un peu moins de 30 % pour la population lanaudoise de 15 ans et plus.

⁴⁸ Statistique Canada. 2007. *Manawan, Québec (Code2462802)* (tableau). *Profil de la population autochtone*, Recensement de 2006, produit n° 92-594-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 janvier 2008.

⁴⁹ Emploi Québec, Le marché du travail de la région Lanaudière 2009

En matière de logement, quatre logements sur 10 dans la réserve nécessitent des réparations majeures et on évalue à 400 le manque d'unités. Le taux d'occupation de personnes y est de 8,7 % par maison selon Paul-Émile Ottawa, chef de la réserve, situation due, selon les responsables de la réserve, au boom démographique important des dernières années⁵⁰.

La population autochtone qui vit hors réserve est soutenue par le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière. Celui-ci est un incubateur d'importantes initiatives mises sur pied pour les autochtones qui se retrouvent en ville. À Joliette, le Centre d'amitié autochtone est ainsi devenu, au fil des ans, un lieu privilégié d'expression des besoins, des aspirations et des revendications d'un segment de la population autochtone vivant (ou en transit) en milieu urbain. Il collabore avec de nombreuses organisations communautaires du territoire.

3.9 Les personnes handicapées

Les données ci-dessous, sont extraites de l'Étude de l'INSQ de 2009, *Vivre avec une incapacité au Québec*. Elles sont provinciales et, à ce titre, donnent une information qui permet de constater certains éléments liés à l'exclusion sociale et professionnelle vécue par les personnes ayant des incapacités. Celles-ci ont été décrites en partie lors des consultations réalisées dans Lanaudière.

Les personnes qui vivent avec une incapacité représentent environ 10 % de la population. Ces personnes, de tous âges, sont limitées dans les activités qu'elles peuvent faire à cause de leur état physique ou mental ou en raison d'un problème de santé. Elles ont, par exemple, de la difficulté à entendre, à voir, à marcher, à monter un escalier ou à apprendre. Elles vivent à domicile ou dans les résidences non institutionnelles pour personnes âgées ou encore seules. Dans Lanaudière, selon l'Office des personnes handicapées, en 2006, plus de 42 270 personnes ont une incapacité. Ce chiffre varie en proportion selon l'âge notamment, mais aussi selon la gravité de l'incapacité.

Mentionnons que les 0-14 ans représentent 2360 personnes, que les 15-64 ans représentent 22 925 personnes, soit 11 530 femmes et 11 395 hommes. Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, 16 985 ont une incapacité, ce qui rejoint les moyennes nationales. Enfin, parmi les 15 à 64 ans, 13 685 personnes présentent une incapacité légère à modérée. Par ailleurs 32 % des personnes avec incapacité vivent seules; chez les femmes, cette proportion s'élève à 38 % alors qu'elle est plus faible chez les hommes (24 %).

En matière de diplomation scolaire, en 2006, tant chez les hommes que chez les femmes, 42 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité n'ont pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 22 % chez les personnes sans incapacité.

⁵⁰ Le Journal de Joliette, 21 septembre 2011

Il ressort que cette partie de la population est plus pauvre que celle ne présentant pas d'incapacité. En 2006, selon l'OMH les personnes avec incapacité sont, en proportion, nettement plus nombreuses que les personnes sans incapacité à faire partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur au seuil de faible revenu⁵¹.

En matière d'emploi, au Québec en 2006, seulement 45 % des hommes et 36 % des femmes ayant une incapacité occupent un emploi comparativement à 77 % des hommes et à 68 % des femmes sans incapacité.

Parmi les nombreuses situations rencontrées par les personnes ayant des incapacités, mentionnons le transport, le logement, l'emploi, le loisir, la formation, l'isolement, la discrimination, la pauvreté et l'accessibilité.

3.10 Les prestataires de l'aide financière de dernier recours

Selon Emploi Québec, dans Lanaudière⁵², la situation des personnes bénéficiant de l'aide de dernier recours se présente de la façon suivante en octobre 2010:

- 17 662 prestataires de l'aide financière de dernier recours (4,8 % de l'ensemble du Québec) dont 6 122 contraintes sévères, 4 349 contraintes temporaires, 6 762 adultes sans contrainte à l'emploi,
- taux de prestataires de l'aide sociale, sans contrainte à l'emploi est de 2,3 % pour la région Lanaudière comparativement à 2,7 % au Québec.

Une très forte proportion de prestataires (68 %, excluant les inconnus) a une scolarité inférieure au cinquième secondaire. Ces personnes sont majoritairement des hommes à 60 %; les femmes, quant à elles, ne représentent que 40 %. Ils se répartissent selon les tranches d'âge suivantes : 12 % de moins de 25 ans, 56 % de 25 à 44 ans, 31 % de 45 à 54 ans.

Une partie de ces personnes, notamment celles présentant des contraintes temporaires et celles sans contraintes à l'emploi, illustre l'un des défis importants de la région en matière de création d'emplois, formation et, par conséquent, de lutte contre l'exclusion sociale. Si ce défi est celui de l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, il s'exercera dans un contexte de croissance selon Emploi Québec.

⁵¹ Voir note de bas de page 14, Seuil de faible revenu.

⁵² Présentation faite par Roger Pedneault Emploi Québec, le 12 mai 2011 Quelques facteurs déterminants de la pauvreté dans Lanaudière.

Bien que l'intégration au marché du travail puisse être un objectif à atteindre pour de nombreuses personnes, il est parfois loin de la réalité de d'autres, si nous pensons aux facteurs limitants tels que les incapacités physiques ou psychologiques, les déficiences, la charge familiale, la non formation par exemple.

Sans être une recette pour toutes et tous, les possibilités d'intégration à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail sont réelles dans Lanaudière. En effet, selon Emploi Québec, la région devra combler 52 000 postes dans les cinq prochaines années.

Toutefois, la rareté appréhendée touchera des types d'emplois qui réclameront des qualifications minimales mais aussi plus spécialisées voire des diplômes postsecondaires. Il faudra consentir beaucoup d'efforts pour former la main-d'œuvre et lui permettre d'occuper les emplois disponibles. Dans ce contexte, il est donc incontournable de considérer les difficultés des personnes actuellement prestataires de l'aide de dernier recours pour intégrer le marché du travail, notamment la conciliation travail-famille-études pour les chefs de famille monoparentale, l'adaptation des modes et horaires pour les formations académiques et, entre autres choses, le recours à des mesures d'accompagnement personnalisées et adaptées aux personnes ciblées.

4. Énoncé de vision, orientation, axes et stratégies

Vision

Une région favorisant la concertation des ressources et des actions aux niveaux régional et local, consolidant l'existant, soutenant les pratiques gagnantes et encourageant les effets de levier pour faire des Lanaudoises et des Lanaudois des citoyennes et citoyens engagés dans leur communauté.

Les principes du PARSIS

- **Consolider l'existant** : afin de consolider les services à la population et de maintenir leur qualité et leur viabilité, ce qui existe pourra être soutenu.
- **Reconnaître et appuyer les pratiques gagnantes** : les pratiques gagnantes donnent des résultats tangibles. Le PARSIS associera l'innovation à la consolidation des initiatives porteuses valorisant le savoir-faire acquis.
- **L'effet de levier** : le PARSIS est une démonstration des partenariats locaux et régionaux. Le PARSIS sera une partie de financement pour des initiatives portées par des milieux/organisations associés dans des actions complémentaires.

Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3
L'amélioration des conditions de vie des personnes à faible revenu	La valorisation et le développement du capital humain	Le renfort des conditions de la concertation
Axes	Axes	Axes
1.1. Favoriser le développement d'initiatives liées au logement, à la sécurité alimentaire, à la mobilité des personnes	2.1 Favoriser les initiatives liées à la persévérance scolaire, à la formation et à la qualification	3.1. Favoriser la concertation régionale et locale pour la solidarité et l'inclusion sociale en vue de meilleurs arrimages
1.2. Maintenir et développer des services de proximité à la population	2.2 Encourager le développement d'initiatives en matière d'inclusion sociale et d'intégration socio- professionnelle	
	Axe 2.3 Favoriser la réalisation d'initiatives d'intégration et de participation sociale	

Orientation 1 : L'amélioration des conditions de vie des personnes à faible revenu

Axe 1.1. Favoriser le développement d'initiatives liées au logement, la sécurité alimentaire, la mobilité des personnes	Stratégies
	1.1. 1. Contribuer au développement du logement abordable et communautaire
	1.1.2. Encourager les initiatives qui visent l'amélioration des conditions du logement
	1.1.3. Contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire
	1.1.4. Contribuer à l'amélioration des déplacements des personnes dans une perspective de mobilité durable
Axe 1.2. Favoriser l'accès à des services de proximité à la population	Stratégies
	1.2.1. Maintenir, développer et diffuser les services à la population
	1.2.2. Contribuer aux initiatives visant le renforcement du soutien à domicile et à la famille

Orientation 2 : La valorisation et le développement du capital humain

Axe 2.1 Favoriser les initiatives liées à la persévérance scolaire, à la formation et à la qualification	Stratégies
	2.1.1. Soutenir les interventions en milieu familial pour le développement de l'enfant
	2.1.2. Contribuer à l'amélioration de la persévérance scolaire
	2.1.3 Contribuer à l'alphabétisation
	2.1.4. Développer des initiatives de raccrochage scolaire

Axe 2.2 Encourager le développement d'initiatives en matière d'inclusion sociale et d'intégration socioprofessionnelle	Stratégies
	2.2.1. Contribuer au renforcement de l'employabilité par l'accompagnement des personnes
	2.2.2. Favoriser la création d'emplois par le soutien d'expériences de formation et de qualification dans les entreprises
	2.2.3. Soutenir le développement d'initiatives de maintien en emploi.
Axe 2.3 Favoriser la réalisation d'initiatives d'intégration et de participation sociale	Stratégie
	2.3.1. Soutenir des initiatives d'inclusion sociale ou de participation sociale

Orientation 3 Le renfort des conditions de la concertation

Axe.3.1. Favoriser la concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale en vue de meilleurs arrimages	Stratégies Animation et cohérence régionale et locale
	3.1.1 Assurer l'animation de la concertation du PARSIS
	3.1.2 Développer une cohérence d'intervention en matière de solidarité et d'inclusion sociale
	3.1.3 Développer un mécanisme favorisant des arrimages entre les différents leviers financiers
	3.1.4 Soutenir les efforts de sensibilisation pour la solidarité et l'inclusion sociale
	3.1.5 Contribuer à une meilleure prise en charge du développement des communautés

5. Répartition des ressources et cadre de gestion

Responsabilités relatives aux besoins, priorités et ressources disponibles

En vertu des normes du FQIS⁵³, la CRÉ est gestionnaire des fonds octroyés et doit, à ce titre, s'engager à respecter le cadre normatif lors de l'utilisation des sommes d'argent qui lui seront confiées. Le financement de projets par la CRÉ à partir des sommes octroyées par le FQIS ne doit pas se substituer à la contribution d'un autre programme gouvernemental ou au financement provenant des ententes spécifiques sur le territoire.

L'effet de levier

Il est attendu que le FQIS constitue un effet de levier pour les projets à soutenir. En ce sens, les sommes utilisées doivent permettre, soit de compléter le financement d'une démarche, d'une intervention ou d'un projet qui ne pourrait se concrétiser sans cet apport, soit d'encourager la contribution d'autres partenaires (ressources financières, humaines ou matérielles) ou d'autres bailleurs de fonds. L'approche concertée étant à la base de la démarche des Alliances pour la solidarité, ces contributions sont essentielles et pourront se moduler selon les différents projets et interventions. Exceptionnellement, le FQIS pourra être la seule contribution financière si la pertinence en est démontrée.

Les projets soutenus par la CRÉ, dans le cadre du PARSIS, devront constituer une valeur ajoutée à l'action des partenaires et des mesures existantes.

Les projets feront la preuve de :

- la nécessité de la contribution financière du FQIS;
- l'implication de partenaires dans le projet;
- la pertinence en lien avec les priorités et objectifs établis dans le plan d'action régional;
- la plus value et les arrimages, le cas échéant, avec les actions et les ressources déjà en place;
- les projets locaux émanent des milieux et sont le fruit de travaux concertés quant à l'identification des projets;
- un projet régional, pour être reconnu comme tel, doit couvrir plus d'un territoire de MRC.

⁵³ Cadre d'élaboration Alliances pour la solidarité MESSS juin 2011

Les organismes admissibles :

- les personnes morales à but non lucratif;
- la CRÉ Lanaudière;
- les organismes municipaux, les MRC;
- les conseils de bande, tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Composition budgétaire d'un projet

- La contribution du FQIS ne peut excéder 80 % du budget sollicité. Le budget résiduel peut être composé de contributions du milieu en espèces (argent) ainsi qu'en biens et services. La contribution en biens et services, ne devra cependant pas excéder plus de 10 %.
- La durée d'un projet ne doit pas excéder trois ans à partir de la date de démarrage et celui-ci doit être finalisé en juin 2015, incluant la reddition de comptes.
- Le promoteur de projet est responsable de la bonne utilisation des fonds et s'engage à respecter les ententes le liant à la CRÉ Lanaudière en matière de suivi et de reddition de compte.

Sont admissibles à un financement du PARSIS

Les initiatives, projets et interventions visant à favoriser la solidarité et l'inclusion sociale des personnes les plus démunies. Les projets doivent rejoindre clairement les orientations du PARSIS, l'amélioration des conditions de vie des personnes à faible revenu, la valorisation et le développement du capital humain et le renfort des conditions de la concertation.

Les projets peuvent être multidimensionnels et s'inscrire dans les stratégies visant les orientations du PARSIS.

Thématiques possibles :

- initiatives liées au logement, à la sécurité alimentaire, la mobilité des personnes, le maintien et le développement des services à la population, à la persévérance scolaire, la formation et la qualification,
- l'inclusion sociale et l'intégration socioprofessionnelle, l'employabilité, l'accompagnement des personnes, l'alphabétisation, les interventions en milieu familial, le rattachement scolaire,
- la sensibilisation, la lutte contre les préjugés contre les personnes défavorisées.

Les projets et interventions, lors de leur dépôt, ont fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les acteurs des territoires de MRC. Ils répondent aux objectifs de solidarité et d'inclusion sociale du territoire de la MRC, le tout sans contrevenir au plan quinquennal de développement 2010-2015 de la CRÉ Lanaudière, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale du PAGESIS 2010-2015.

Dépenses admissibles :

- la priorisation et l'identification d'actions locales de solidarité et d'inclusion sociale,
- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives, projets et interventions acceptés,
- les salaires, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

Organismes non admissibles à un financement du PARSIS :

- les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les CSSS, les hôpitaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire;
- les organismes ou entreprises dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).

Non admissibilité et restrictions :

- les ressources humaines ou autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme (mission),
- le financement des initiatives, projets et interventions déjà réalisés,
- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives, projets et interventions qui sont antérieures à son acceptation,
- les dépenses d'immobilisation,
- le dépassement des coûts,
- les dépenses remboursées par un autre programme,
- les projets financés devront s'harmoniser avec les politiques gouvernementales québécoises,
- les contributions provenant du FQIS-PARSIS ne peuvent servir au financement de la dette d'un organisme, au remboursement des emprunts à venir.

Contenu de la demande

Afin de bien guider les organismes dans le dépôt de leur projet, la CRÉ Lanaudière élaborera une **Trousse des promoteurs**. Incluant un guide, un formulaire de demande et les formulaires de rapports, cette trousse s'inspirera des documents déjà existants et visera à faciliter la présentation des projets et les échanges en cours de réalisation ainsi qu'aux étapes de reddition de comptes (rapports narratif et financier).

Les éléments suivants feront partie des renseignements pertinents pour le dépôt d'une demande au PARSIS :

- nom, mission et mandat du promoteur;
- le contexte, les objectifs et les résultats attendus;
- les retombées anticipées;
- les activités prévues et le calendrier de réalisation;
- les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires;
- la mention des organismes associés à la réalisation;
- les contributions (de nature humaine, matérielle, etc.) des organismes participants;
- le rapport financier du dernier exercice complété, produit par un expert comptable, ainsi que le dernier bilan annuel des activités;
- des appuis et des engagements concrets du milieu à la réalisation du projet;
- une résolution d'appui de la MRC, une recommandation de la MRC.

Cheminement des propositions

Les projets seront à entrée continue et analysés, dans un premier temps, par le professionnel de la CRÉ qui déposera les analyses et recommandations aux membres du comité de pilotage. Le comité de pilotage acheminera ses recommandations au conseil d'administration de la CRÉ pour décision.

Une grille de pondération sera élaborée par la CRÉ pour faciliter l'évaluation de chaque demande.

Dates de dépôt des projets

Possiblement, à partir du premier trimestre 2012, les propositions pourront être déposées à la CRÉ Lanaudière-PARSIS sur une base continue.

Délais d'acceptation des projets

La CRÉ Lanaudière s'engage à répondre aux promoteurs de projets dans un délai raisonnable respectant les délais d'analyse des dossiers et de présentation aux différents paliers d'approbation. Ainsi, les demandes de financement pourront recevoir possiblement une approbation sur une base trimestrielle.

Exemple

Date de dépôt	Analyse et comité de pilotage	Date de décision CE et CA
Janvier	Février	Mars

Ce processus sera évalué en cours d'année 2012 pour valider sa fonctionnalité.

Base d'analyse des projets

Parmi les éléments retenus pour la lecture et la pondération des demandes :

- la nécessité de la contribution financière du FQIS;
- l'implication de partenaires dans le projet et la nature de leur engagement;
- la pertinence en lien avec les priorités et objectifs établis dans le plan d'action régional;
- la plus value et les arrimages, le cas échéant, avec les actions et les ressources déjà en place.

Directives pour la reddition de comptes

La reddition de comptes du promoteur inclut :

- le respect des clauses du protocole;
- le rapport annuel d'activités;
- le rapport financier;
- le détail des projets engagés ou ayant reçu un versement au cours de l'année financière;
- tout autre document établi selon le protocole d'entente signé entre le promoteur et la CRÉ ou demandé par la CRÉ en cours de réalisation de projet.

La répartition des ressources financières

Au centre des préoccupations des différents acteurs, la répartition du FQIS représentait un défi de taille afin de rejoindre les territoires de MRC, dans une répartition équitable et novatrice stimulant l'autonomie des territoires dans l'élaboration de leurs projets.

L'étude de divers scénarios, par le comité opérationnel, a permis de dégager une vision partagée quant à la meilleure répartition possible. L'Agence de la santé et des services sociaux (DSPE) Emploi Québec et le MAMROT ont apporté une contribution qualitative dans le scénario retenu. Une première répartition⁵⁴ se fait sur une base régionale; ainsi 80 % des fonds sont-ils dirigés vers le niveau local et 20 % sont-ils conservés au niveau régional, tel que le tableau 3 ci-dessous le démontre.

Concier et mobiliser localement pour prioriser

La CRÉ Lanaudière privilégie un processus de priorisation des initiatives pour permettre le dépôt de projets ayant obtenu un consensus des acteurs du territoire de MRC. Il s'agit de solliciter les acteurs locaux dans la recherche de cohérence des interventions en lien avec le PARSIS afin d'obtenir le meilleur assentiment possible.

Les priorités locales d'intervention du PARSIS sont définies par les milieux à travers un processus soutenu au sein d'une concertation reconnue. Cette concertation s'assoit sur une légitimité large, incluant les organisations et les élus, ainsi que les représentants citoyens de la société civile. Dans Lanaudière, les concertations locales, axées sur le développement social, sont présentes dans chacune des MRC.

La Table des partenaires du développement social de Lanaudière a été identifiée par la CRÉ et le Comité de pilotage pour établir et réaliser, dans la première année d'opérationnalisation (2012), un processus de priorisation des initiatives et projets possibles dans chacun des territoires de MRC.

Lié à l'orientation 3 du PARSIS, qui se caractérise par le renfort des conditions de la concertation, cet élément est devenu incontournable. Rappelons que cette orientation contribue à une meilleure communication intersectorielle locale et régionale et un meilleur arrimage des différentes stratégies visant l'amélioration des conditions de vie. Aussi, afin de participer à la pleine réalisation de cette orientation, la cohérence des interventions locales est devenue le pivot d'une mobilisation qu'il est nécessaire de consolider.

La priorisation des activités, identifiées par les communautés dans chaque territoire de MRC, prend en considération les pratiques existantes en matière de développement social et consolide le rôle actif des communautés locales dans la lutte contre la pauvreté

tout en favorisant l'ancrage terrain du PARSIS. S'inspirant des ATI, elle devient un outil d'animation et de mobilisation du milieu jusque dans l'action.

Il est à souligner que certains territoires de MRC sont déjà dotés de plans d'action ou de stratégies locales. Toutefois, la pertinence de l'harmonisation au PARSIS est nécessaire dans chaque territoire de MRC pour mener ou consolider des initiatives locales et s'engager dans l'action régionale de solidarité et d'inclusion sociale.

Le mandat donné par la CRÉ à la TPDSL (Voir Annexe 5)

- Soutenir les 6 territoires dans la priorisation des actions concertées PARSIS visant à réduire la pauvreté dans les MRC et établir une liste partagée des initiatives retenues par le milieu.
- Soutenir l'établissement **de projets locaux priorités en lien avec le PARSIS et leur dépôt à la CRÉ Lanaudière**
- Augmenter la mobilisation des **acteurs politiques** et sociaux pour la solidarité et l'inclusion sociale
- Intensifier le partenariat afin que les intervenants locaux en arrivent à présenter des **projets communs**
- Élaborer ou renforcer des **mécanismes de communication** entre les différents acteurs
- Développer ou consolider la **complicité** dans les territoires
- Faire des liens avec les **autres bailleurs de fonds pour établir les arrimages pertinents (ressources, finances, RH)**

La finalité de l'appui à la concertation et à la mobilisation locale vise à ce que chaque territoire de MRC de Lanaudière puisse déposer, pour analyse, des projets s'inscrivant dans le PARSIS. Ces projets auront reçu l'assentiment des communautés, constituant autant de stratégies de lutte contre la pauvreté dans les territoires. Inéluctablement, les partenaires régionaux de l'Alliance seront informés, voir associés à chacun d'eux.

Afin d'établir les priorités locales et favoriser une cohérence au niveau local, un budget a été établi pour permettre l'embauche de ressources qui, pendant un an, accompagneront les 6 territoires de MRC à travers un processus soutenu au sein d'une concertation reconnue. Cette concertation devra s'asseoir sur une légitimité large, incluant les organisations et les élus, ainsi que les représentants citoyens de la société civile.

Aussi, cette ligne budgétaire est distinguée afin de répondre aux exigences du FQIS. Voir tableau 8

Tableau 8 Projection de répartition annuelle incluant la démarche de mobilisation et concertation

FQIS région Lanaudière

4 345 623,00 \$

	2011-2012 12 mois	2012-2013 12 mois	2013-2014 12 mois	2014-2015 12 mois	2015-2016 5 mois	Total
Mobilisation concertation locale Mandat TPDSL	101 980 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	101 980 \$
FQIS	1 060 911 \$	1 060 911 \$	1 060 911 \$	1 060 911 \$	0 \$	4 243 643 \$

Note : processus de priorisation via mandat à TPDSL (12 mois)

Tableau 9 Projection d'affectation des ressources financières CRÉ Annexe 6

	2011-2012 7 mois	2012-2013 12 mois	2013-2014 12 mois	2014-2015 12 mois	2015-2016 5 mois	Total	
FQIS	633 737 \$	1 086 406 \$	1 086 406 \$	1 086 406 \$	452 669 \$	4 345 623 \$	4 345 623 \$
CRÉ - Ressource et frais indirects 70 000 \$ annuel (6,4%)	40 833 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	29 167 \$	280 000 \$	
CRÉ - Ressource et frais indirects (1,6 %)	9 866 \$	16 912 \$	16 912 \$	16 912 \$	7 047 \$	67 650 \$	
CRÉ - Activités dans le milieu (2 %)	12 675 \$	21 728 \$	21 728 \$	21 728 \$	9 053 \$	86 912 \$	
CRÉ - Total (10 %)	63 374 \$	108 641 \$	108 641 \$	108 641 \$	45 267 \$	434 562 \$	
Solde du FQIS à répartir	570 363 \$	977 765 \$	977 765 \$	977 765 \$	407 402 \$	3 911 061 \$	

Tableau 10 Projection régionale FQIS région/local

Répartition du FQIS disponible	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016		
Projets régionaux 20 %	190 454 \$	190 454 \$	190 454 \$	190 454 \$	0 \$	761 816 \$	3 809 081 \$
Projets locaux territoires de MRC 80 %	761 816 \$	761 816 \$	761 816 \$	761 816 \$	0 \$	3 047 265 \$	

Tableau 11 Paramètres de répartition par territoire de MRC PARSIS Lanaudière

Six paramètres de répartition ont été définis par le comité de pilotage

Paramètres	Justifications
Montant de base par territoire (25 %)	Établir un montant égal entre territoires de MRC/6
Répartition régionale de la population/MRC (5 %)	Établir une proportion d'équité entre MRC
Proportion superficie/population (5 %)	Établir une proportion intégrant le facteur d'éloignement
% de personnes sur le seuil de faible revenu (35 %)	Reconnaître la densité de personnes à faible revenu/MRC
Indice de défavorisation matérielle (15 %)	Appliquer l'indice de DM (pauvreté collective matérielle)
Indice de défavorisation sociale (15 %)	Appliquer l'indice de DS (pauvreté individuelle sociale)

Explication des paramètres de répartition

1. **Montant de base par territoire** : 25 % du montant de base est réparti également entre les territoires de MRC.
2. **Répartition régionale de la population** : 5 % de l'enveloppe disponible est répartie selon la proportion de la population entre les territoires.
3. **Proportion de superficie avec population** : proportion des MRC obtenue en divisant la superficie de la MRC par le total de la région. Pour la MRC de Matawinie, la superficie des territoires de moins de 100 de population a été soustraite de la superficie de la MRC.
4. **Personnes à faible revenu** : 35 % de l'enveloppe est répartie selon le pourcentage de personnes à faible revenu après impôt dans la MRC.
5. **Indice de défavorisation matérielle** : 15 % de l'enveloppe. Établi selon les chiffres de mesure territoriale de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière. (privation de biens, commodités de la vie).
6. **Indice de défavorisation sociale : 15 % de l'enveloppe.** Établi selon les chiffres de mesure territoriale de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (fragilité du réseau social, cohésion, isolement).

Tableau 12 Données utilisées pour la répartition du PARSIS Lanaudière (cette projection explique les bases du scénario de répartition retenu)

Répartition par MRC	D'Autray	Joliette	Matawinie	Montcalm	L'Assomption	Des Moulins	Total
Population 2010	41 688,0	61 967,0	51 905,0	46 393,0	117 642,0	144 872,0	464 467,0
% population régionale	9,0%	13,3%	11,2%	10,0%	25,3%	31,2%	100,0%
Nombre de personnes sous le SFR après impôt	3 505	6 085	3 795	3 350	8 640	9 240	3 4615
% pers. Sous SFR après impôt	10,1%	17,6%	11,0%	9,7%	25,0%	26,7%	100,0%
Indice de défavorisation matérielle	16,5%	9,6%	27,5%	28,6%	7,5%	10,3%	100,0%
Indice de défavorisation sociale	11,1%	20,9%	9,4%	7,0%	27,9%	23,7%	100,0%
Superficie du territoire km2	1 243	418	4326	714	265	263	7229
Nombre de km2 par habitant	0,0298	0,0067	0,0833	0,0154	0,0023	0,0018	0,1394
Proportion superficie avec population	17,2%	5,8%	59,8%	9,9%	3,7%	3,6%	100,0%

Tableau 13 Répartition annuelle par territoire de MRC du PARSIS 2011-2015

Répartition par MRC	D'Autray	Joliette	Matawinie	Montcalm	L'Assomption	Des Moulins	Total
Budget réparti également entre les 6 MRC	31 742 \$	31 742 \$	31 742 \$	31 742 \$	31 742 \$	31 742 \$	190 454 \$
Population/MRC	3 419 \$	5 082 \$	4 257 \$	3 805 \$	9 648 \$	11 881 \$	38 091 \$
Proportion superficie avec population	6 550 \$	2 203 \$	22 794 \$	3 762 \$	1 396 \$	1 386 \$	38 091 \$
% pers. SFR après impôt ¹	26 999 \$	46 872 \$	29 232 \$	25 805 \$	66 553 \$	71 175 \$	266 636 \$
IDM ²	18 855 \$	10 970 \$	31 425 \$	32 682 \$	8 570 \$	11 770 \$	114 272 \$
IDS ²	12 684 \$	23 883 \$	10 742 \$	7 999 \$	31 882 \$	27 083 \$	114 272 \$
Validation	100 249 \$	120 752 \$	130 192 \$	105 795 \$	149 792 \$	155 036 \$	761 816 \$

Projection par territoire de MRC des montants attribuables annuellement pour la durée du PARSIS

Note : ces projections ne sont pas limitatives, elles permettent seulement de visualiser la répartition annualisée et par territoire de MRC. Considérant que la portion non utilisée est reportée sur l'année suivante et que des projets peuvent être pluriannuels, cette projection est sujette à changements.

La défavorisation sociale et matérielle dans Lanaudière

Loin de vouloir brosser un tableau exhaustif de la défavorisation dans notre région, il est tout de même intéressant de relever plusieurs éléments établis par le Service de surveillance, recherche et évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux⁵⁵ à l'égard de la défavorisation sociale et matérielle dans Lanaudière⁵⁶.

Bien que l'indice de défavorisation ne soit pas une mesure de la pauvreté, il traduit néanmoins la vulnérabilité sociale et matérielle des milieux et de leurs populations. Il indique la nécessité d'améliorer les conditions de la population à l'égard de la scolarité, de l'emploi, du revenu, de l'isolement social et du logement notamment.

Quelques définitions :

La défavorisation matérielle : « formée de 3 indicateurs abordant la scolarité, le revenu et l'emploi, elle réfère au concept de pauvreté à la privation de ressources financières pour l'acquisition des biens et commodités ».

La défavorisation sociale : « repose sur 3 indicateurs : le fait d'être séparé, divorcé, vivre seul ou en famille monoparentale ». Elle traduit en partie « certaines caractéristiques de l'organisation sociale telle que l'isolement ou la cohésion sociale, l'individualisme ou la coopération, l'entraide, la confiance entre personnes...etc. » (Pampalon et Raymond, 200, p.114)

La défavorisation combinée : « jumelle les deux dimensions afin de fournir un portrait global quant à la vulnérabilité matérielle et sociale d'un territoire ».

Pour se familiariser avec la situation de la défavorisation sociale et matérielle dans Lanaudière, chaque MRC et la région ont fait l'objet d'un portrait, consultable sur le site de l'Agence de la Santé et des services sociaux de Lanaudière.

<http://www.agencelanaudiere.qc.ca/ASSS/Publications/FINAL-Région%20de%20Lanaudière.pdf>

⁵⁵ Ces extraits sont tirés intégralement du document suivant : GUILLEMETTE, André, Marie-Eve SIMONEAU et Josée PAYETTE . *Localiser la défavorisation, Mieux connaître son milieu, Territoire de référence Lanaudière 2006*, ASSSL, DSPE, SSRÉ, 2010, 28 p.

⁵⁶ Les analystes de la DSPE offrent sur demande une formation très précise aux acteurs locaux en matière de défavorisation sociale et matérielle.

6. L'Alliance lanauoise pour la Solidarité dans Lanaudière - Partie intégrante du PARSIS

Préambule

Une Alliance pour la solidarité est une entente signée entre la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Conférence régionale des élus(es) qui associe à sa démarche fondatrice, et à ses réflexions, les acteurs régionaux. Elle contribue à favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs ainsi qu'à soutenir la coordination, la planification et la réalisation d'actions structurantes visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière a la responsabilité de réunir les partenaires de sa région afin d'établir un mécanisme de concertation à large spectre pouvant réunir des organismes communautaires, des entreprises, des syndicats, des organisations philanthropiques et possiblement, des personnes en situation de pauvreté.

Dans le cadre de l'Alliance, la CRÉ a le mandat :

- d'établir un **partenariat formel** afin d'assurer la cohérence des actions;
- d'établir une **vision commune** quant aux efforts à déployer à l'échelle locale, supralocale et régionale pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues soient bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci auront établies dans le respect de leurs spécificités;
- de favoriser la mise en place de projets novateurs ou inspirés des meilleures pratiques, qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- de soumettre à la Conférence administrative régionale (CAR) des propositions en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La CRÉ Lanaudière s'assure que ses partenaires participent activement à la mise en place et au déploiement de cette Alliance. La collaboration se fait dans un souci de transparence et d'inclusion des partenaires. Il est essentiel de veiller à ce que les partenaires associés à la démarche soient représentatifs des secteurs, des intérêts et des groupes concernés.

Liste non exhaustive des participants à l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de Lanaudière

Acteurs publics et parapublics	Acteurs régionaux et ou regroupements sectoriels
MAMROT (CAR)	
MRC de Lanaudière	Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière
MESS	Table des partenaires du développement social de Lanaudière TPDSL
ASSS L	Table régionale de concertation des organismes communautaires de LanaudièreTROCL
CSSS Sud Lanaudière	
CSSS Nord Lanaudière	
Ministère de la Famille et des Aînés	Table Régionale des Organismes Communautaires Famille de Lanaudière TROCFL
Ministère Éducation Loisirs et Sport MELS	Table régionale enfance famille de Lanaudière TREFL
Commission scolaire des Affluents	Table des aînés et aînées de Lanaudière TAAL
Commission scolaire des Samares	Table interordre en éducation de Lanaudière
Ministère du Transport du Québec MTO	Comité régional pour la valorisation de l'éducation dans Lanaudière CREVALE
MDEIE	
MAPAQ	Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière TCRAPHL
MICC	Conseil régional du transport Lanaudière CTRL
	Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière TRESL
	Regroupement des usagers du transport adapté de Lanaudière RUTAL
	Lanaudière Économique
	Conseil régional des partenaires du marché du travail CRPMT
	Regroupement des Carrefours Jeunesse Emploi
	Engagement Jeunesse
	Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière TCGFL
	Conseil de bande Atikamekw de Manawan
	Forum jeunesse Lanaudière
	Centraide Lanaudière
	Avenir d'enfants
	Réunir Réussir
	Québec en forme
	Table Action Prévention Itinérance de Lanaudière TAPIL
	Comité régional de concertation pour l'immigration de Lanaudière CRCI

Les objectifs et priorités de l'Alliance lanadoise pour la solidarité et l'inclusion sociale

- Assurer le suivi du PARSIS
- Faciliter la concertation régionale et locale
- Renforcer la cohérence des interventions contre la pauvreté
- Favoriser l'arrimage des différents leviers et ressources.

Les principales thématiques de l'Alliance

À titre d'exemple et sans être restrictifs, les préoccupations exprimées dans les milieux :

- Initiatives liées au logement, à la sécurité alimentaire, la mobilité des personnes, le maintien et le développement des services à la population, à la persévérance scolaire, la formation et la qualification, l'inclusion sociale et l'intégration socioprofessionnelle, l'employabilité, l'accompagnement des personnes, l'alphabétisation, les interventions en milieu familial, le rattachement scolaire, la sensibilisation, la lutte contre les préjugés contre les personnes défavorisées.

A. Mode de fonctionnement

La CRÉ Lanaudière : coordonne l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de Lanaudière et la réalisation du PARSIS. Pour ce faire, la CRÉ met, à la disposition de la région, les ressources pertinentes pour favoriser la pleine réalisation des orientations convenues dans le plan d'action régional.

Elle a pour mandat de

- assurer l'analyse et le suivi des projets et des fonds engagés auprès des partenaires,
- assurer la reddition de comptes auprès du MESS,
- convoquer l'Alliance lanadoise pour la solidarité et l'inclusion sociale au moins une fois par année,
- animer le comité de pilotage.

Le Comité de pilotage : ce comité agit comme un comité de gestion. Il est constitué de représentants des directions Lanaudoises du MESS, du MAMROT, de l'ASSS L (DSPE), de la TROCL, de la TPDSL. D'autres acteurs ou partenaires pourront être associés au comité de pilotage.

Il a pour mandat de :

- veiller à la cohérence des actions régionales à l'égard des initiatives en matière de solidarité et d'inclusion sociale,
- donner un avis sur les priorités territoriales et régionales,
- alimenter la CAR de l'évolution du PARSIS,
- émettre des avis sur tous les projets déposés à la CRÉ,
- recommander au CA de la CRÉ les projets locaux et régionaux,
- inviter l'Alliance Lanaudoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.

L'Alliance Lanaudoise pour la solidarité et l'inclusion sociale : est composée des acteurs qui souhaitent contribuer à la réalisation des objectifs du PARSIS. Ces acteurs apportent leur contribution pour améliorer les conditions de la concertation et des arrimages possibles pour la solidarité et l'inclusion sociale dans la région Lanaudière. L'Alliance est invitée au moins une fois par année afin de recevoir l'état d'avancement du PARSIS. Elle peut se doter, au besoin, de groupes de travail permettant le cheminement des secteurs ou organisations liés aux thématiques du PARSIS.

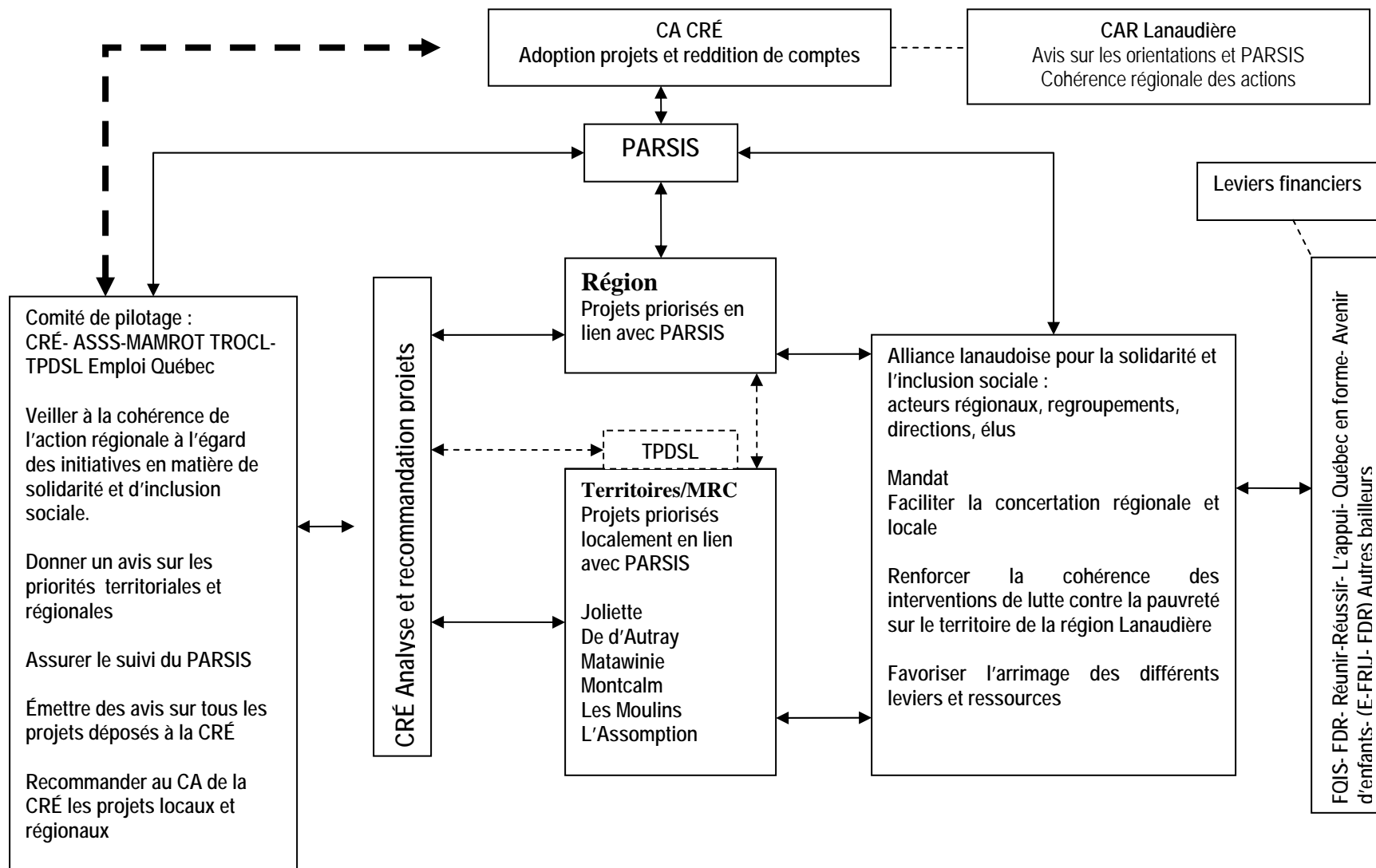
B. Conditions de réussite

Les publics cibles sont au cœur des interventions
Le maintien d'un climat de confiance et d'ouverture
La mobilisation et l'engagement collectif des organisations et institutions
La reconnaissance et le respect des rôles et responsabilités de chacun.

C. Structure de concertation locale liée à l'Alliance régionale

Afin de maintenir une cohérence des niveaux local et régional et favoriser l'établissement de liens entre ces niveaux, la CRÉ s'appuie au niveau opérationnel sur des concertations locales, reconnues et appuyées par le milieu dans les territoires de MRC. Ces concertations identifient et priorisent localement les initiatives à réaliser dans le cadre du PARSIS. Chaque concertation s'assure de la participation la plus représentative possible des acteurs de son territoire.

Visualisation globale du mécanisme du PARSIS et de l'Alliance



Voir en annexe 4 Schéma de L'Alliance en 2015

Annexe 1

Les incontournables identifiés lors des consultations

1. L'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu
2. Le développement du capital humain
3. La concertation régionale et locale

S : Stratégie L : Local R : Régional N : National

Libellé des incontournables des consultations locales	Stratégies PARSIS	L	R	N
1. Amélioration des conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu				
Logement : favoriser les initiatives de Logement social et communautaire abordable tous publics (familles, PH, SM, DI, IM).	1.1.1 1.1.2.	X	X	
Adapter les exigences de programmes de développement notamment la contribution des milieux pour mieux répondre aux besoins locaux	1.1.1		X	X
Améliorer la réponse régionale en matière de défense des droits des locataires	1.1.2	X	X	
Sécurité alimentaire : maintenir, consolider et développer les initiatives de sécurité alimentaire avec cibles sur enfants, personnes âgées et familles	1.1.3	X	X	X
Transport : assurer l'accès aux services publics administratifs, santé, emploi, éducation, formation : développer des alternatives adaptées aux milieux et personnes permettant un accès réel aux services et améliorer les services du transport adapté sur le territoire	1.1.4 / 1.2.2.	X	X	X
Soutien à domicile : appuyer le développement et la consolidation de services de maintien à domicile de façon décente et sécuritaire, notamment des personnes âgées et des personnes handicapées	1.2.1 / 1.2.2/	X	X	
Services de garde : appuyer des services de garde de qualité pour les enfants des milieux défavorisés	2.3.1			X
Information éducation : informer les familles et personnes sur les ressources ou programmes auxquels, elles ont accès	1.1.1. / 2.3.1	X	X	
Outiller le milieu pour rendre accessible l'information sur les droits des personnes et l'accès aux divers services	1.2.1 / 2.3.1	X	X	

2. Développement du capital humain	Stratégies	L	R	N
Appuyer le développement des aptitudes, talents, qualifications, expériences des personnes en vue de leur insertion socio professionnelle	Les axes 2.1/ 2.2 / 2.3 et stratégies 2		X	
Insertion sociale : favoriser des actions d'inclusion sociale (jeunes, personnes handicapées, autochtones en milieu urbain, itinérants, immigrants...)	2.1.4 / 2.3.1 / 2.2.3 /	X	X	
Employabilité : soutenir le développement des compétences des individus pour leur insertion socioprofessionnelle	2.1.3 / 2. 1. 4 / 2.2.1	X	X	
Création d'emploi : supporter des initiatives de création d'emplois, de formations, stages, etc.... permettant le renforcement des capacités des personnes en vue de leur insertion ou réinsertion socioprofessionnelle	2.2..2 / 2.2.3 /	X	X	
Sensibiliser les employeurs pour offrir des emplois diversifiés aux personnes avec besoins particuliers	2.2.2 / 2.3.1 /	X	X	
Insertion professionnelle : appuyer les mesures et initiatives d'accompagnement, suivi et soutien pour l'insertion professionnelle des personnes. Développement des mesures compensatoires lors d'intégration ou réinsertion au travail-études	2.1.2 / 2.1.3 / 2.1.4	X	X	X
Mobilité : améliorer le transport pour l'accès aux ressources, à l'emploi aux services et à la formation	1.1.4 / 2.1.4 / 2.2.1 / 2.3.1	X	X	
Éducation : appuyer les efforts locaux et régionaux en matière de décrochage et visant une meilleure employabilité des personnes	2.1.2 / 2.1.3 / 2.1.4 /	X	X	
Appuyer les initiatives favorisant une meilleure intégration socioprofessionnelle des jeunes et une qualification adaptée (formations par alternance, attestations alternatives, DEP, première expérience de travail, horaires adaptés, centre de transfert technologique, décentralisation des lieux de formation...)	1.1. 4 / 2.1.3 / 2.1.4/ 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3 /	X	X	
Valoriser la formation et prévenir le décrochage scolaire dès le tout jeune âge	2.1.1 / 2.1.2 / 2.1.3 / 2.1.4 2.2.1.	X	X	
Avoir une enveloppe pour des projets novateurs pour la jeunesse en difficulté et décrocheurs pour le maintien et le retour à l'école	2.1.4 / 2.2.1 /		X	
Soutenir les initiatives d'accompagnement et de mentorat	2.2.1 / 2.2.3 / 2.3.1	X	X	

3. La concertation régionale : Améliorer les efforts de concertation locale et régionale	Stratégies	L	R	N
Favoriser la participation des élus en les impliquant	3.1.1 / 3.1.2 / 3.1.3 / 3.1.4 / 3.1.5	X	X	
Soutenir la concertation existante et la mobilisation dans les milieux et favoriser l'intersectorialité	3.1.1 / 3.1.2 / 3.1.3 / 3.1.4 / 3.1.5		X	
Appuyer la réalisation des activités déterminées dans les plans d'action locaux actuels de lutte contre la pauvreté	3.1.1 / 3.1.2 / 3.1.3 / 3.1.4	X	X	
Appuyer financièrement la participation des organisations aux concertations	3.1.1 /		X	X
Décloisonner et moduler les programmes gouvernementaux aux réalités des individus et des milieux en cessant le « mur à mur »	3.1.5		X	X
Autres éléments				
Favoriser l'éducation à la participation citoyenne	2.3.1 /	X	X	
Appuyer les projets d'évaluation dans le cadre du PAGSIS pour identifier les mesures qui ont fait leurs preuves localement et leurs facteurs de réussite	3.1.5 /		X	
Limiter la privatisation des services	3.1.5 /1.2.1		X	X
Accroître le financement de la mission des organismes du territoire			X	X
Faire une déclaration commune réclamant une meilleure répartition de la richesse (fiscalité)			X	

Annexe 2

Des concertations locales actives

1. MRC Matawinie⁵⁷

Plusieurs initiatives peuvent être soulignées dans cette MRC qui côtoie la décroissance de sa première industrie, la forêt. En novembre 1997, se tient le forum local sur la pauvreté menant, en 1998, au Forum régional et à la formation d'un comité local pour le développement de la Matawinie. Entre 1998 et 2004, diverses opérations se déroulent sur le territoire visant à renforcer le milieu et ses capacités à agir contre la pauvreté. En 2003, un projet, appuyé par le CRDL, vise à dresser un portrait de la pauvreté et à faire des propositions de lutte contre les effets de la pauvreté⁵⁸. En 2004, le rassemblement d'un petit groupe d'agents de développement et d'élus a mobilisé des citoyens de la Matawinie afin qu'ils participent à des comités thématiques, selon leurs affinités et préoccupations. Le principal objectif de ces rencontres était de développer une nouvelle dynamique territoriale avec la participation active des citoyens, et ce, à toutes les étapes de la démarche et selon une perspective de développement durable viable. Pendant environ un an, soit de 2004 à 2005, les différents comités thématiques ont effectué un diagnostic de leur territoire selon un thème spécifique. Pour réaliser ces portraits de la région, les membres des comités se sont basés, dans un premier temps, sur leurs perceptions, connaissances, etc. Par la suite, ils ont effectué une recherche de données statistiques, des études et rapports, etc., afin de valider leur perception et leur connaissance. Durant tout le processus, des intervenants de différents organismes les ont guidés et leur ont fourni différentes informations nécessaires pour la réalisation des portraits thématiques. Depuis, la Matawinie a signé une charte de développement durable en faisant ainsi la première dans la région, à cet effet.

Sainte-Émélie-de-l'Énergie⁵⁹

La municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a relancé son projet citoyen en 2007. Le noyau porteur est composé du maire, de conseillers municipaux et de citoyens. Après avoir réalisé des sondages-enquêtes et des focus group auprès des jeunes, d'organismes, de gens d'affaires, des comités se sont mis en place pour initier des projets comme l'Écofête

⁵⁷ LANDREVILLE. (2008). « L'Agenda 21^e siècle local de Matawinie (Québec). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable* [En ligne] http://www.a21.qc.ca/9696_fr.html (page consultée le 25 juillet 2010).

⁵⁸ « Un portrait de la pauvreté pour la MRC Matawinie » 2003

⁵⁹ Mémoire RADL RDV Solidarité 2009, Yves Côté, Les démarches en cours TPDSL

Haute-Matawinie (Saint-Michel et Saint-Zénon)

Les deux municipalités ont convenu de travailler un comité citoyen commun. Les deux municipalités (conseil municipal) appuient cette initiative et s'y impliquent. Déjà, plusieurs projets concrets sont en cours : organisation de déjeuners d'affaires, affichage d'emplois disponibles dans la communauté, promotion des services de santé et de services sociaux, embauche d'un technicien en loisir pour l'organisation d'activités de loisir, promotion des lieux touristiques dans les deux communautés et amélioration de la signalisation touristique.

Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci

Ces deux milieux ont identifié des projets qui visent à contrer l'exode des familles et des personnes âgées. Plus récemment (mai 2010), à Entrelacs⁶⁰, en prévision du Sommet de la personne, les résidents et villégiateurs ont été invités à donner leur avis sur cette nouvelle démarche d'animation citoyenne en vue de dresser un portrait de la communauté, et à partager leur vision de la municipalité, leurs attentes dans des projets de développement durable. Le CLD et la SADC chapeautent la démarche.

Notre-Dame-de-la-Merci

A adopté une animation citoyenne à partir de sa nouvelle politique adoptée par le Conseil municipal en 2008. L'animation citoyenne en cours est issue de l'adoption, en 2008, de la "Politique familiale municipale" (PFM).

Sainte-Marcelline-de-Kildare

Le conseil d'administration de la municipalité a résolu d'entamer une démarche d'animation locale avec la participation des citoyens en décembre 2009. Ce sont le CLD et la SADC Matawinie qui soutiendront les travaux.

Le Comité local de développement social de la Matawinie

Large concertation intersectorielle fondée en 1997, le Comité local de développement social est le berceau de nombreuses réalisations, dont l'animation territoriale, permettant à la Matawinie de valoriser le développement social. Le Comité est un lieu de réseautage qui a contribué à l'émergence de plusieurs organismes communautaires faisant partie, du paysage Matawinien. Malgré une mobilisation très qualitative des représentants d'organisations et d'institutions locales, intégrant des élus(es), le comité est en réflexion face à sa pertinence et à son fonctionnement. Le Comité de développement social Matawinie s'est doté d'un "Plan d'action

⁶⁰ Bulletin municipal No 23 mai 2010

2007-2010 pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale dans la MRC Matawinie". De ce plan, en novembre 2007, trois axes ont été priorisés: logement, transport et sécurité alimentaire, tout en maintenant les démarches d'animation citoyenne. Depuis, à titre d'exemple, le AMHaCS ("Alliés de la Matawinie pour l'habitation communautaire et sociale") rallie différents acteurs autour de la problématique du logement.

ROSAM (réseau des organismes en saine alimentation)

Porte les projets Groupe d'achat, Galettes de la réussite, Regroupement des comptoirs vestimentaires.

TIRS

Table intersectorielle pour la réussite scolaire dans la MRC Matawinie qui est, dans les faits, le comité PAS du territoire (CREVALE).

2. MRC de D'Autray

Ville Saint-Gabriel

Ville Saint-Gabriel se distingue par une démarche spécifique de concertation visant la revitalisation du milieu et la diversification économique. En effet, Ville Saint-Gabriel a été identifiée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire comme la seule municipalité « dévitalisée » dans Lanaudière. À cet égard, un contrat de diversification est intervenu entre la MRC de D'Autray avec le MAMROT et met à la disposition du pôle Brandon un important budget afin d'effectuer une démarche de diversification. **Un comité de diversification**, composé d'élus municipaux mais aussi de représentants du MAMROT du CLSC, de la SADC et du CLD, a été mis en place.

Les travaux de ce comité se réaliseront en lien avec **le Comité de partenaires locaux pour la revitalisation** qui existe depuis plusieurs années. Dans le cadre de ses activités, le comité a élaboré un plan directeur pour le secteur Brandon. Le maire de la localité, accompagné de représentants du CLSC, de la SADC, du CLD et de la chambre de commerce, avait entrepris cette démarche d'animation à Saint-Gabriel afin d'agir sur la dévitalisation du milieu.

Lanoraie

Arrivée au terme de son plan d'action élaboré dans le cadre d'une animation de milieu, la municipalité de Lanoraie a entrepris de l'évaluer pour, par la suite, se donner un nouveau plan d'action quinquennal. A cette fin, la municipalité a invité ses citoyens, en mai

dernier (2010), à venir faire un exercice de prospective. Une cinquantaine de citoyens ont répondu à l'invitation et le résultat de l'exercice aidera à préciser la vision de développement de la municipalité pour les 5 prochaines années.

Lavaltrie

La ville de Lavaltrie est à l'étape de réalisation de projets et de promotion de sa vision de développement, et ce, après avoir mobilisé des organismes et citoyens autour d'un diagnostic sur différentes problématiques vécues dans la municipalité. Cette étape de diagnostic a été suivie d'un exercice de prospective qui a mené à la vision de développement de la municipalité. En lien avec cette vision, un appel de projets a été lancé et des projets ont émergé. On pense, entre autres, au projet du Café culturel La Chasse-galerie, l'aménagement d'une promenade piétonnière au bord du fleuve, le réaménagement de certains parcs pour les rendre plus sécuritaires et plus polyvalents en termes de possibilités récréatives et sportives.

Autres actions concertées de lutte contre la pauvreté dans la MRC

- Regroupement des comptoirs alimentaires de D'Autrain
- Regroupement des comptoirs vestimentaires de D'Autrain
- Table JEMO : (Jeunesse éducation main-d'œuvre) qui est le comité PAS de ce territoire (CREVALE)
- Comité local de développement social de D'Autrain
- Table de concertation de lutte contre la pauvreté à Berthier : Alliance Dignité regroupe la maison de la famille Aux quatre vents, la maison de jeunes Place Jeunesse, Déclit, (alphabétisation), Groupe d'entraide En Toute Amitié (org. pauvreté) Éducation et pastorale sociale de Berthier (l'école secondaire PDL) et le CLSC.

3. MRC L'Assomption

Nous devons souligner que les organismes de la MRC L'Assomption se sont pour la plupart, développés au cours de la dernière décennie et qu'ils sont régulièrement aux prises avec une précarité financière qui peut fragiliser les efforts de concertation locale.

- **La Corporation de développement communautaire MRC L'Assomption (CDC)** voit le jour en décembre 2009. Il s'agit d'un regroupement multisectoriel d'organismes communautaires qui contribue à la vitalité du milieu et devient un porte-parole « concerté » auprès des partenaires du territoire. La Corporation est issue de la Table des organismes communautaires (active depuis 1989) qui a réalisé, dans le cadre d'un projet FDR de la CRÉ/ TPDSL, une démarche approfondie de remise en question et de redéploiement des efforts de concertation et de mobilisation communautaires sur son territoire. L'accréditation nationale, par

les pairs, conclura les démarches du milieu pour la reconnaissance de la Corporation de développement communautaire en août 2010.

- Table de Solidarité-Pauvreté de la MRC L'Assomption, Table de soutien à domicile (SAD), Programmes effets scolaires, Comité en sécurité alimentaire, Comité de prévention des abus envers les aînés et les adultes en situation de vulnérabilité de la MRC l'Assomption, Rendez-vous de la solidarité : dépôt d'un mémoire par la CDC à la suite d'une concertation locale des acteurs du milieu.

4. MRC de Montcalm

- **Vision Montcalm**

Une concertation multisectorielle d'une trentaine d'organisations du territoire visant à développer une vision commune et des actions concertées pour le développement du territoire et des services à la population. Sa mission est d'assurer le leadership du développement social dans la MRC de Montcalm. Ce large comité existant depuis longtemps s'est intégré à la TPDSL à sa création. Un noyau directeur et une large assise communautaire et socioéconomique : SADC, CLD, CLE, CSSS, Commission scolaire, MRC, Services Canada, députation, Caisse Populaire, CJE, DSP, TROCL, Centre de femmes, CSML, MDJ.

- **Soutien à domicile**

Une concertation de plusieurs organisations locales couvrant la MRC Montcalm visant, entre autres, la rétention des personnes âgées dans leur milieu.

- **Éducation**

Comité de promotion pour la réussite scolaire de la MRC de Montcalm

- **Sécurité alimentaire et saines habitudes de vie : Unis pour nourrir Montcalm**

- **Sainte-Marie-Salomé**

La municipalité de Sainte-Marie-Salomé a entrepris une démarche d'animation. Des citoyens et des représentants de quelques organisations se sont mobilisés autour d'un état de situation de la localité pour valider les priorités identifiées à travers le diagnostic. Un exercice de prospective a été réalisé en présence d'élus municipaux et d'environ 80 résidents. Cet exercice a permis d'identifier la vision de développement et des priorités d'action. Des groupes de travail ont été mis sur pied pour élaborer un plan d'action en lien avec ces priorités et pour soumettre des projets.

- **Saint-Roch-de-L'Achigan**

Une démarche locale portée par une concertation locale et soutenue par la Corporation Rues Principales en vue d'assurer la revitalisation du centre-ville.

- **Saint-Esprit**

La démarche est portée par une concertation locale soutenue par la Corporation Rues Principales.

- **Saint-Jacques**

La démarche est portée par une concertation locale soutenue par la Corporation Rues Principales.

5. MRC de Joliette

Le territoire de la MRC de Joliette foisonne d'une concertation intense qui, de manière sectorielle ou intersectorielle, contribue à l'amélioration de la vie de la population. Certains projets se distinguent dans la structuration de la concertation.

Instances de concertation dans la MRC de Joliette :

Comité local de développement social MRC de Joliette : Commission scolaire des Samares, Action dignité Lanaudière, CSSSNL, MRC Joliette, CLSC Joliette, AQDR Sainte-Mélanie, AQDR Joliette, CLE de Joliette, MDJ Café rencontre 12-17, CJE de d'Autray-Joliette, TPDSL, Citoyen, Corporation de transport de Joliette Métropolitain, CRTL, Services Canada, Action RH Lanaudière, CAB Émilie Gamelin, Réseau d'hébergement Rolland Gauvreau, MDJ La Piaule, Association pour les jeunes de la rue, ASSSL, SQ,

CEGEP Régional, Direction de santé publique et de l'évaluation ASSSS L, Comité d'action Jeunesse Joliette Sud, CREL, Équiterre, la Société de développement du centre ville.

Le comité local de développement social de la MRC Joliette coordonne les travaux de plusieurs sous comités dans lesquels sont représentées les organisations membres tant du secteur public, communautaire, municipal et secteur privé :

- ***Comité sur la mobilité de la population***
- ***Table soutien à domicile de la MRC de Joliette***
- ***Comités locaux du projet Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale.***

Parmi les initiatives de la MRC de Joliette notons la suivante :

- **Projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » : une expérience pilote pour la région. De février 2009 à décembre 2011** : le but de ce projet est de permettre aux personnes âgées de vieillir en milieu rural par le développement d'une mobilisation des moyens et des acteurs. Il s'agit d'une large concertation visant à développer une vision globale, intégrée et partagée du territoire, développer une nouvelle façon de faire pour le maintien des personnes âgées dans leur communauté et d'agir sur six secteurs d'intervention et simultanément (approche « faire tous ensemble ») dans les 7 municipalités ainsi qu'au niveau de la MRC de Joliette : CLD de Joliette, CLSC de Joliette (CSSSNL), SADC de D'Autray – Joliette, CJE de D'Autray-Joliette, MRC Joliette. **Un appui financier diversifié MRC** : Pacte rural, CRÉL via le FDR dédié aux projets de développement social, Nouveaux horizons, Secrétariat des Aînés du Québec, CSSSNL et DSPÉ (pour le volet évaluation).
Dans chacune des municipalités, des comités mobilisés citoyennes et citoyens âgés, de représentants d'associations, d'élus et de fonctionnaires municipaux ayant comme mandats de mobiliser, informer, prioriser, mettre en place des services, etc.
- **Sécurité alimentaire : Marché de Solidarité.**
- **Le comité PAS de la MRC Joliette (CREVALE).**

Animations citoyennes dans la MRC de Joliette

Dans chacune des municipalités rurales de la MRC de Joliette (Saint-Paul, Saint-Thomas, Crabtree, Sainte-Mélanie, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise et Village Saint-Pierre), des comités de développement composés de citoyens et d'élus ont procédé à une analyse participative du milieu et se sont dotés d'un premier plan de développement en 2003-2004. Les citoyens des comités proviennent de différents milieux (jeunes, aînés, agriculteurs, commerçants, bénévoles) Dans chacune de ces municipalités, un sondage a été réalisé, des rencontres de focus-group avec les jeunes, les aînés ou certains groupes cibles (entrepreneurs ou agriculteurs) ont été organisées et des séances de consultation publique se sont tenues. C'est donc par différents moyens que les

citoyens ont pu participer activement à l'élaboration du plan de développement de leur milieu. Le plan de développement a été adopté en séance publique et, ensuite, par le conseil municipal.

En 2009, certaines municipalités ont entrepris l'actualisation de leur plan de développement. À Notre-Dame-de-Lourdes le même processus a été répété et le nouveau plan a été adopté en novembre 2009. À Crabtree, le deuxième plan a été adopté en juin 2010. La municipalité de Saint-Thomas tiendra sa consultation publique le 15 septembre et l'adoption du plan de développement par le conseil municipal devrait s'effectuer au cours de l'automne. Du côté de Sainte-Mélanie, le Comité de développement finalisera à l'automne 2010 l'analyse et préparera une consultation publique pour la fin de l'automne. Les municipalités de Saint-Ambroise, Saint-Paul et Village Saint-Pierre entreprendront, à leur tour, l'actualisation de leur plan de développement au cours de l'automne dans le but de finaliser la démarche au printemps 2011.

Les animations sont soutenues par le CLD de Joliette, le CLSC de Joliette, la SADC de D'Autray-Joliette et le CJE de D'Autray-Joliette.

Les actions à mettre en œuvre dans les différents plans de développement sont très variées : on y retrouve des projets et des initiatives en loisir, de soutien à l'achat local, de communication aux citoyens, de nouveaux services pour les jeunes, les aînés, les familles ou les personnes démunies. Des actions en lien avec le tourisme, l'environnement, l'emploi ou l'agriculture. C'est d'ailleurs de la première mouture des plans de développement qu'est né le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » alors que 6 municipalités sur 7 avaient identifiées l'exode des aînés comme étant une préoccupation majeure.

6. MRC Les Moulins⁶¹

Malgré des statistiques économiques plutôt positives et performantes de la MRC au niveau du revenu des personnes et des familles, la pauvreté est bien réelle dans la MRC Les Moulins. En 2001, 16155 personnes vivaient sous le seuil à faible revenu et nous constatons une croissance marquée du nombre de familles à faible revenu. Au-delà des chiffres, ce sont des personnes qui ont vécu un parcours difficile les conduisant à vivre une situation de pauvreté à la suite d'une perte d'emploi ou d'un éclatement familial, provoquant une dramatique baisse des revenus et la kyrielle d'impacts liés. Parmi les problèmes les plus importants que vivent les personnes en situation de pauvreté, notons l'insuffisance alimentaire, l'isolement, un faible réseau de soutien personnel, détérioration de la santé physique et mentale, l'endettement, le manque de logements sociaux, et l'absence d'un réseau de transport adéquat, notamment dans les secteurs plus éloignés.

⁶¹ Remerciements à Robert Lagrange, organisateur communautaire du CLSC dans la MRC Les Moulins.

Table pauvreté Solidarité des Moulins

En 1999, des organismes du milieu mettent sur pied la Table pauvreté et solidarité des Moulins dont la mission est de rassembler les partenaires de la communauté préoccupés par la situation de pauvreté vécue par des personnes de la MRC Les moulins, afin de favoriser la concertation, l'information et l'entraide entre les acteurs du territoire et une sensibilisation collective plus efficace.

Lieu d'échange et de communication entre une vingtaine d'organismes d'aide et d'entraide, cette table permet de mieux répondre aux besoins des personnes par une meilleure concertation. Elle permet aussi d'analyser avec des personnes-ressources des thèmes reliés à la pauvreté : itinérance, crise du logement, personnes vulnérables, stratégie de lutte contre la pauvreté. En termes d'action, la Table propose des pistes de solution pour contrer la pauvreté : sensibilisation pour contrer les préjugés, le soutien financier aux organismes communautaires le développement de logements sociaux et communautaires, l'augmentation du salaire minimum pour favoriser l'intégration et la valorisation à l'emploi, l'obtention d'un premier diplôme secondaire, en particulier chez les garçons.

Le comité de logement social de Terrebonne

Mis sur pied par la Ville de Terrebonne avec le soutien de GALOP⁶² et d'organismes du milieu. Il a pour but de favoriser l'implantation de ressources d'hébergement communautaire et de logements sociaux afin de répondre à des besoins auprès des familles et des personnes à faible revenu. Le comité a réalisé le projet Les Habitations Marguerite-Lachapelle offrant 30 logements à des coûts abordables. Il a soutenu concrètement l'implantation d'Hébergement d'Urgence La Hutte offrant des chambres temporaires aux sans abri et 2 logements communautaires. Il pilote actuellement la réalisation d'un projet de 40 logements sociaux dans le secteur de La Plaine. Il a aussi soutenu concrètement des projets tels que le Pavillon de l'Harmonie qui offre des logements aux personnes âgées, Regroup'elles qui offre de l'hébergement aux femmes victimes de violence conjugale.

Le Comité de développement social des Moulins

L'origine de ce comité remonte en 1997 lors du Forum sur le développement social organisé par le Conseil de la santé et du bien-être du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La mission de ce comité local, rattaché à la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, est de soutenir le développement social dans la MRC Les Moulins par la sensibilisation, la concertation, le soutien à des projets et l'analyse sociale dans une perspective de développement durable. Le Comité a initié deux

⁶² Groupe d'aménagement de logements populaires

projets d'envergure: a) une démarche d'animation territoriale en développement durable avec les organismes du milieu ; b) et une recherche participative sur les pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins.

A) Animation territoriale

Le Comité de développement social des Moulins a produit un document-synthèse de la démarche vécue dans la MRC Les Moulins : « Les Moulins : Vision 2021, Bilan 2006-2008 ». Mise en place de trois rendez-vous annuels (2006-2007-2008) dans le cadre de la démarche en développement durable. Le 1^{er} rendez-vous a eu lieu en 2006 et portait sur une réflexion et une vision de la communauté en 2021 ; le 2^e rendez-vous a eu lieu en 2007 et portait sur les forces et les faiblesses de la communauté, ainsi que sur les problèmes ; et enfin, le 3^e rendez-vous portait sur l'engagement individuel et collectif en développement durable. Les problèmes les plus préoccupants qui ont été identifiés lors de ces rendez-vous sont : la place des jeunes dans la communauté, la croissance urbaine très rapide ; le manque de logements sociaux et communautaires, le réseau de transport plus écologique, l'accès aux services de santé et la prévention. Toutefois, tous les commentaires des participants soulignent l'importance de la participation citoyenne au développement durable. Il a donc été proposé de soutenir un projet d'information, de sensibilisation et d'éducation en développement durable dont le titre est : Éco-projets pour une communauté verte et engagée.

B) Pratiques de concertation

À l'automne 2007, réflexion sur les pratiques de concertation telles que vécues dans la MRC Les Moulins donnant un rapport de recherche publié en mai 2010⁶³. Ce rapport a permis de dresser un portrait des forces et des irritants à la concertation. Les auteurs notent une intensification de la concertation qui comporte des effets négatifs et invite à des aménagements possibles. Un comité avisé a été formé avec des organismes du milieu afin de planifier la suite de ce portrait.

La Table des organismes communautaires autonomes des Moulins (TOCAM)

La mission de cette table est de regrouper les organismes communautaires et bénévoles autonomes de la MRC Les Moulins intéressés à participer au développement de leur milieu, à promouvoir leurs intérêts économiques et sociaux ainsi que le bien commun. La liste des organismes communautaires et des projets pour soulager le fardeau de la pauvreté est particulièrement riche et dense. Les actions de ces organismes sont issues des réalités et des besoins vécus par les résidents de la MRC; elles touchent toutes les facettes du problème de la pauvreté, agissant sur l'ensemble des facteurs déterminants de la santé. Les organismes communautaires sont notamment actifs dans plusieurs secteurs de la santé et des services sociaux : jeunesse, famille, femmes,

⁶³ «Pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Les Moulins » par Nathalie Côté, Marie-Pier St-Louis et Denis Bourque.

personnes âgées, personnes handicapées, itinérance, santé mentale, santé physique, action bénévole, défense des droits, faible revenu, éducation populaire, insertion sociale, employabilité, hébergement et logement social, toxicomanie, économie sociale, etc.

Rêver sa MRC

Soutenue par le comité local de développement social de Les Moulins où participent deux conseillères municipales des deux villes qui composent la MRC, soit Terrebonne et Mascouche, la démarche de la MRC Les Moulins arrive à l'étape d'élaboration de projets en lien avec les thématiques priorisées à la suite des trois événements rassembleurs qui ont permis de **rêver la MRC** dans 15 ans (exercice de prospective) ; de poser le diagnostic sur les forces, faiblesses, défis, opportunités et d'identifier les actions et engagements de la communauté en vertu de ces actions. Ces trois rencontres ont mobilisé plusieurs organisations des quatre dimensions du développement durable ainsi que plusieurs citoyens des deux villes.

Autres lieux de concertation de la MRC Les Moulins

Table de concertation jeunesse, Table de concertation condition féminine, Table de soutien à domicile, Table des organismes communautaires autonomes, Comité de développement social, Table pauvreté et solidarité, Comité famille de la Ville de Mascouche, Comité d'économie sociale, Comité canadien de nutrition prénatale, Table de concertation en petite enfance, Comité prévention de l'abandon scolaire, Comité de logement social de Terrebonne, Comité de ressources pour les jeunes familles, Comité de suivi de la loi 56 de la Ville de Terrebonne, Commission consultative famille/culture/communautaire de la Ville de Mascouche, magasin solidarité, Table clinique perte d'autonomie liée au vieillissement (CSSS), Table clinique santé mentale (CSSS), Table clinique enfance/jeunesse/famille (CSSS), Comité d'action locale Le Calinois (Québec Enfants), Comité d'intervention parc, Comité concer'actions gang, Commission consultative du développement durable de Mascouche, Comité d'implantation de la maison de la famille La Plaine et Comité d'action locale Québec en forme de La Plaine.

- la liste des projets locaux serait trop longue mais nous devons mentionner que cette MRC est l'une des deux plus peuplées de la région et que les projets conçus pour soulager le fardeau de la pauvreté sont très nombreux. Le répertoire de Centraide Laurentides 2010 est éloquent. http://www.centraidelaurentides.org/IMG/pdf/Org2010_LesMoulins.pdf

Annexe 3

L'Approche différenciée selon les sexes

Données sexuées

Autant que faire se peut, l'ensemble des données utiles au PARSIS sont sexuées. Il est certain que de très nombreuses données auraient pu être insérées et celles-ci sont disponibles dans les divers ministères. La préoccupation de la CRÉ Lanaudière pour l'ADS a été prise en compte dans l'ensemble du processus.

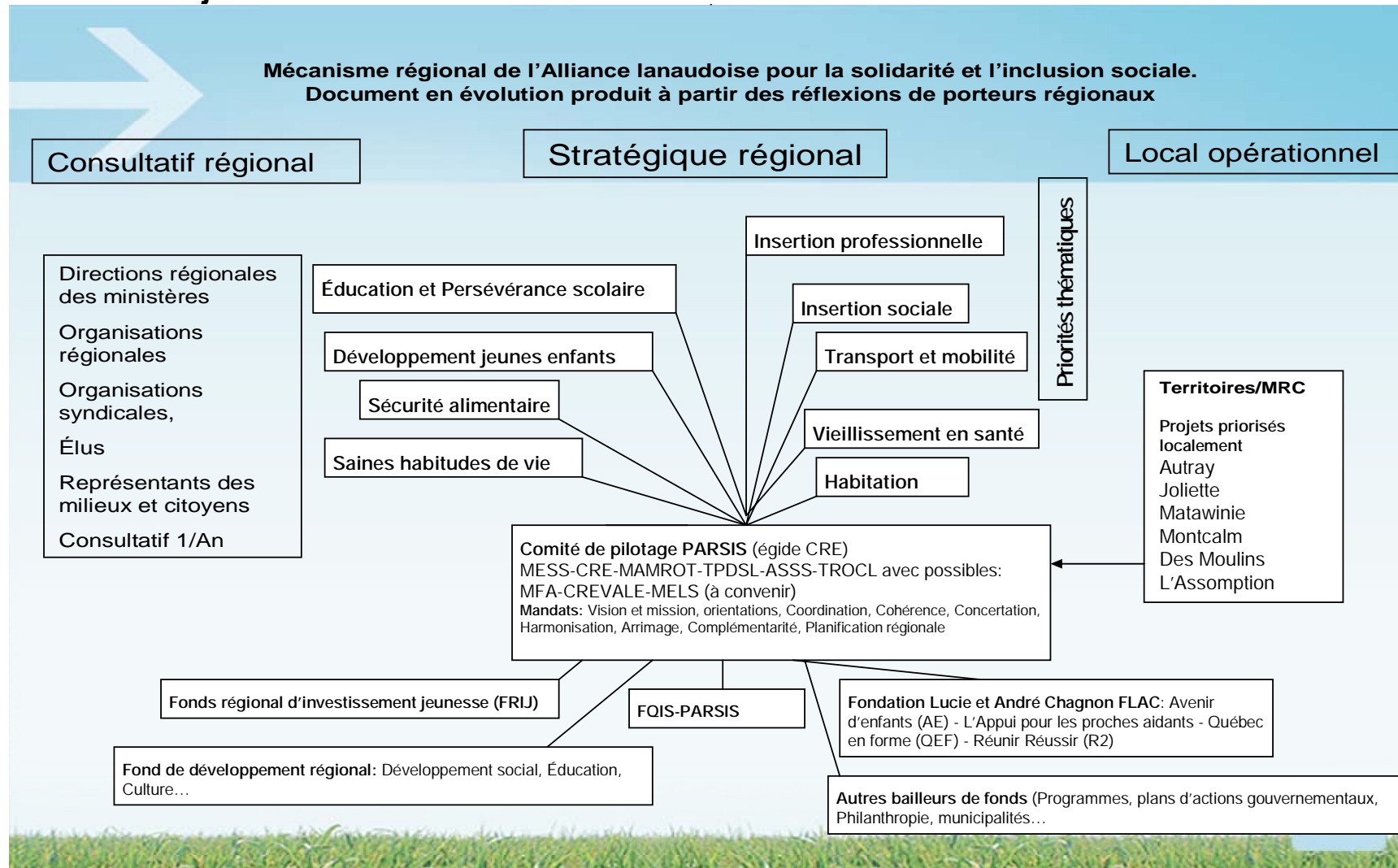
Rappelons que les groupes de femmes ont été invités à participer aux consultations locales et régionales et que le conseiller au PARSIS a partagé avec des responsables de la TCGFL, des éléments permettant de faire valoir des points de vue pertinents en matière d'égalité des genres lors de ces mêmes consultations.

L'ADS est un processus en pleine évolution au sein du Gouvernement et des organisations, l'ensemble des moyens de la CRÉ pour le PARSIS s'inscrivent dans cette perspective. À la CRÉ Lanaudière, nous allons appliquer l'ADS dans le PARSIS

1. **au niveau administratif** dans un premier temps : Appel de projets, formulaires de la trousse des promoteurs, grille d'analyse de projets, grille de pondération et évaluation
2. **Formation régionale/locale** pour les organisations ENAP-SCF- CRÉ (entente avec l'entente en Égalité à venir) visant à renforcer les compétences des organisations.
3. **Accompagnement** des organisations par la CRÉ pour répondre aux attentes ADS.

Un avis a été déposé au conseil d'administration de la CRÉ le 15 décembre par la TCGFL soulignant l'importance de l'Approche différenciée par les sexes.

Annexe 4 Projection du Mécanisme Alliance en 2015



Annexe 5

Le processus de priorisation dans les milieux Un mandat d'accompagnement confié à la TPDSL

Contexte

La TPDSL est le partenaire régional privilégié pour le développement social dans la région Lanaudière. La CRÉ Lanaudière a signé une entente spécifique de développement social ayant pour objet de soutenir le fonctionnement de la Table des partenaires du développement social (TPDSL) et soutenir les actions concrètes, entre autres, par le Fonds de développement régional (FDR).

Le Gouvernement du Québec est représenté dans cette entente par le MESS et le MAMROT associant divers partenaires dont la CRÉ, la TPDSL, L'ASSS L, le CSSS Sud Lanaudière, le CSSS Nord Lanaudière, Centraide Lanaudière qui contribue financièrement à l'entente spécifique 2009-2015.

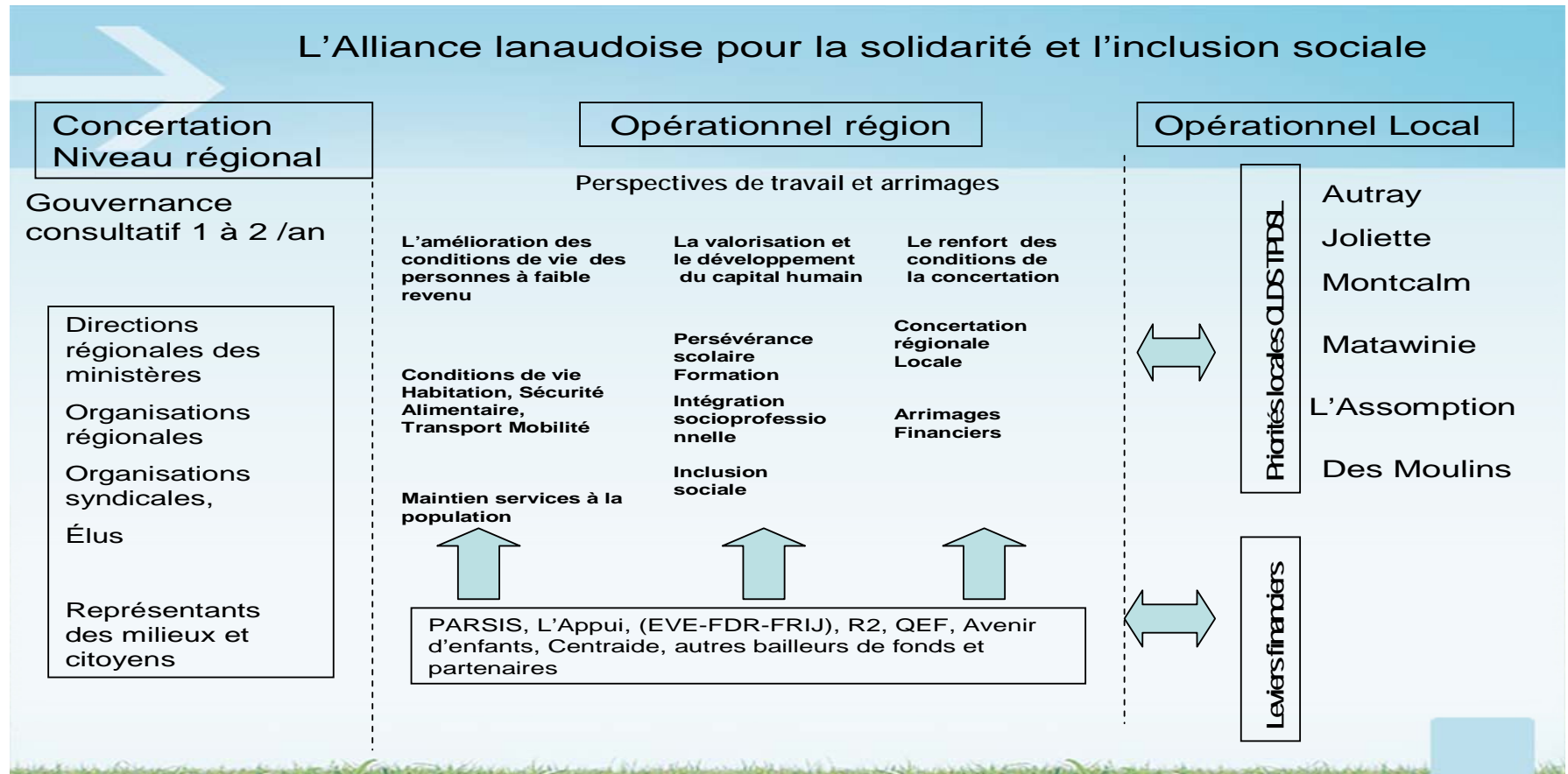
Justification du mandat PARSIS

Distinguer les éléments du mandat convenu dans le cadre de l'entente spécifique de celui donné dans le cadre du PARSIS.

La CRÉ Lanaudière dans le cadre du PARSIS est soucieuse de l'atteinte de la plus grande cohérence possible dans l'orchestration des actions qui seront menées au niveau régional et au niveau local.

Pour ce faire, le PARSIS a identifié 3 niveaux de travail pour l'Alliance dont le schéma organisationnel est présenté dans le plan d'action à la section 6. (Voir schéma suivant)

Schéma de L'Alliance présenté au CA-CRÉ décembre 2011



1. Le niveau consultatif de la concertation régionale

Réunit une à deux fois par année les organisations, les regroupements, les directions ministérielles oeuvrant dans le domaine de la solidarité et de l'inclusion sociale. Ce groupe reçoit les résultats et les avancées du PARSIS. Il peut donner des avis et les transmettre aux instances de la CRÉ. Il reçoit aussi le résultat des diverses réflexions menées par les groupes thématiques.

2. Le niveau de réflexion régionale thématique

Ce niveau est aussi de niveau régional et réunit, sur une base thématique, les organisations régionales afin de viser l'arrimage des actions, mesures et programmes. Chaque secteur priorisé travaille en fonction des arrimages et de la facilitation de ceux-ci. Il peut suggérer, par exemple, la mise en place de pratiques, de projets pilotes, les mesurer et les répliquer. La CRÉ suit les groupes de travail et, au besoin, les accompagne. Chaque groupe est autonome.

3. Le niveau opérationnel local

Il s'agit là du niveau dans lequel la CRÉ ne souhaite pas intervenir. Le niveau des MRC et des localités est lié à la qualité de la mobilisation et de la communication entre les acteurs locaux. La CRÉ peut jouer un rôle en appui aux initiatives mais laisse le champ aux organisations et acteurs du milieu pour déterminer leurs propres priorités.

Le mandat que la CRÉ donne à la TPDSL entre dans **le niveau opérationnel local**.

Ce mandat est à distinguer des opérations prévues au plan d'action de la TPDSL dans le cadre de l'entente spécifique en développement social. Le mandat du PARSIS est un processus de priorisation des initiatives qui doivent être validées par tous les acteurs et la MRC.

Cet aspect revêt toute son importance puisqu'il sous-entend un travail spécifique qui permet aux milieux de présenter des projets attachés avec un fort appui local. Les acteurs locaux ont le devoir et la responsabilité de se parler afin d'aller dans la même direction au-delà des intérêts corporatistes. Consciente que les forces vives d'un milieu sont parfois source de concurrence, la CRÉ, via son comité de pilotage, a remis ce mandat à la TPDSL qui travaille en collaboration avec les comités locaux de développement social, regroupements d'organisations sur les territoires de MRC.

Ces regroupements se rencontrent sur une base volontaire et n'ont aucune ressource rémunérée pour animer les interventions des comités. Les acteurs locaux qui participent aux comités locaux de développement social sont des sources d'information pour permettre la réalisation de la mission de la Table, et ce, pour les thématiques suivantes : habitation, sécurité alimentaire, mobilité des personnes et transport et Insertion sociale et professionnelle. D'autres problématiques sont traitées sur les territoires mais ne sont pas accompagnées par la TPDSL car celle-ci n'a pas les ressources humaines suffisantes pour rejoindre tous les acteurs.

Grâce au mandat réalisé par la TPDSL, la priorisation des activités dans chacune des MRC permettra aux milieux d'identifier, parmi les besoins, les actions porteuses pouvant ou devant être dirigées vers le PARSIS. Ces priorités devraient rejoindre les 3 orientations du PARSIS et s'inscrire dans une proposition globale intégrant le détail des projets développés. Pour ce faire, il faudra rejoindre, voire réunir, tous les acteurs du milieu, ce qui représente le défi central de cette initiative.

Plusieurs éléments devront avoir été pris en compte

1. Les publics cibles
2. Les résultats attendus
3. Les partenaires de l'action
4. Les partenaires financiers
5. Le lien avec les orientations du PARSIS
6. L'assentiment des organisations locales
7. L'assentiment des élus.

Le défi de la mobilisation des milieux

Les comités locaux de développement social connaissent leurs milieux ainsi que les autres acteurs qui devraient être interpellés. En effet, chaque milieu possède une dynamique de développement et est composé de nombreux acteurs qui se caractérisent de différentes façons dont :

- les sphères d'intervention (publique, privée, communautaire, non lucrative, économie sociale);
- le champ d'activité (social, économique, culturel, santé, etc.);
- le secteur d'activités (enfance-famille, jeunesse, santé mentale, femme, etc.);
- les types d'acteurs (individus, organisations, réseaux);
- les types d'intervention (services, promotion défense de droits, coordination et information);
- les niveaux d'opération (informel, organisation de quartier, organisme desservant une ville, vocation régionale ou plus);
- les valeurs et principes d'intervention (proximité et participation aux instances de l'État, empowerment, action politique, revendicatrice, etc.).

Considérant que le PARSIS souhaite inscrire à terme des changements dans les pratiques avec les organisations et les milieux, ceux-ci doivent apprivoiser la notion de changement à laquelle ils seront confrontés. La pratique nous enseigne que certains changements sont ainsi plus complexes que d'autres à réaliser et que la mobilisation va bien au-delà des frontières de chaque organisation. La priorisation des activités de lutte contre la pauvreté entre dans ce champ d'action.

Les extrants du processus de priorisation

Chaque territoire de MRC possèdera un cahier de propositions qui sera remis à la CRÉ comme élément d'aide à la décision. Celui-ci sera évolutif et sera rédigé sur la base de la priorisation établie, sujette elle-même à évolution. Les besoins ciblés, les ressources disponibles ainsi que les pistes budgétaires seront identifiés.

Annexe 6

Détails du budget proposé (tableau Excel joint)

Frais indirects

Incluent les frais reliés au fonctionnement de la CRÉ, comprenant les ressources humaines cléricales.

Frais des activités dans le milieu

Déplacements, frais de rencontres et de représentation, formations pour renforcement des milieux et des organisations, rencontres de l'Alliance régionale, rencontres locales par MRC, participation des organisations, citoyens, location de locaux et de matériel ainsi que personnes ressources.